

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXVII^e ANNEE. - N° 52

MARDI 1^{er} JUILLET 2008

BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

SOMMAIRE DU 1^{er} JUILLET 2008

	Pages
Pavoisement des bâtiments et édifices publics à l'occasion de la Fête Nationale.....	1861
CONSEIL DE PARIS	
Liste des questions de la séance du Conseil de Paris des lundi 7, mardi 8 et mercredi 9 juillet 2008 siégeant en formation de Conseil municipal.....	1864
MAIRIES D'ARRONDISSEMENT	
Mairie du 8^e arrondissement. — Délégation de la signature du Maire de Paris à la Directrice Générale des Services et aux Directeurs Généraux Adjointes des services (Arrêté du 17 juin 2008).....	1864
Mairie du 8^e arrondissement. — Délégation de la signature du Maire de Paris à certains fonctionnaires de la Mairie du 8 ^e arrondissement (Arrêté du 17 juin 2008).....	1865
Mairie du 11^e arrondissement. — Délégation de la signature du Maire de Paris à certains fonctionnaires de la Mairie du 11 ^e arrondissement (Arrêté du 17 juin 2008).....	1866
Caisse des Ecoles du 12^e arrondissement. — Délégations de la signature du Chef des Services Economiques (Arrêté du 16 juin 2008).....	1866
Caisse de la Mairie du 13^e arrondissement. — Nomination d'un mandataire sous-régisseur.....	1867
Caisse de la Mairie du 20^e arrondissement. — Nomination d'un mandataire sous-régisseur.....	1867

VILLE DE PARIS

Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction de la Voirie et des Déplacements) (Arrêté du 23 juin 2008) ..	1867
Délégation de signature du Maire de Paris (Direction de la Propreté et de l'Eau). — (Arrêté modificatif du 24 juin 2008)	1873
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2008-027 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique dans plusieurs voies du 20 ^e arrondissement (Arrêté du 20 juin 2008)	1874

Pavoisement des bâtiments et édifices publics à l'occasion de la Fête Nationale.

VILLE DE PARIS

Paris, le 25 juin 2008

L'Adjoint au Maire
chargé de l'Organisation
et du Fonctionnement
du Conseil de Paris,
de la Propreté
et du traitement des déchets

NOTE

A l'attention de

*Mesdames et Messieurs les Maires d'arrondissement
et Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux
et Directeurs de la Ville de Paris*

A l'occasion de la Fête Nationale, les bâtiments et édifices publics devront être pavés aux couleurs nationales et européennes le **lundi 14 juillet 2008 toute la journée.**

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
L'Adjoint au Maire
chargé de l'Organisation et du Fonctionnement
du Conseil de Paris,
de la Propreté et du traitement des déchets
François DAGNAUD

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2008-060 modifiant dans le 14 ^e arrondissement, l'arrêté préfectoral n° 96-10915 du 18 juin 1996 portant création de voies de circulation réservées aux cycles (Arrêté du 23 juin 2008).....	1875
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2008-065 instaurant un sens unique de circulation dans la rue Antoine Arnauld, à Paris 16 ^e (Arrêté du 23 juin 2008)	1875
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2008-066 interdisant la circulation des véhicules de plus de 10 mètres de long dans la rue du Docteur Blanche, à Paris 16 ^e (Arrêté du 23 juin 2008)	1876

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2008-069 portant création d'emplacements réservés au stationnement des véhicules de police dans le 20 ^e arrondissement (Arrêté du 23 juin 2008).....	1876
Direction des Ressources Humaines. — Ouverture de l'épreuve de sélection professionnelle pour l'accès au principalat des attachés d'administrations parisiennes, au titre de l'année 2008 (Arrêté du 23 juin 2008)	1876
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administrations parisiennes (ordre de mérite), au titre de l'année 2008....	1877
Direction des Ressources Humaines. — Promotions au choix au grade d'attaché principal d'administrations parisiennes, au titre de l'année 2008	1877
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au grade d'attaché d'administrations parisiennes (ordre de mérite), au titre de l'année 2008.....	1877
Direction des Ressources Humaines. — Promotions au choix au grade d'attaché d'administrations parisiennes, au titre de l'année 2008	1877
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidats déclarés reçus au concours externe d'accès au corps des adjoints techniques principaux de 2 ^e classe dans la spécialité maintenance de la voie publique de la Commune de Paris, ouvert à partir du 19 mai 2008 pour cinq postes	1878
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours interne d'accès au corps des adjoints techniques principaux de 2 ^e classe dans la spécialité maintenance de la voie publique de la Commune de Paris, ouvert à partir du 19 mai 2008 pour cinq postes auxquels s'ajoutent trois postes non pourvus au titre du concours externe	1878
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours externe pour l'accès au corps des adjoints techniques principaux de 2 ^e classe dans la spécialité plombier ouvert à partir du 19 mai 2008, pour quatre postes.....	1878
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours interne pour l'accès au corps des adjoints techniques principaux de 2 ^e classe, dans la spécialité plombier, ouvert à partir du 19 mai 2008 pour cinq postes	1878
Direction des Ressources Humaines. — Nom du candidat déclaré reçu au concours externe pour l'accès au corps des personnels de maîtrise (F/H) — grade agent de maîtrise — de la Commune de Paris, dans la spécialité maintenance industrielle, ouvert à partir du 14 avril 2008 pour deux postes	1879
Direction des Ressources Humaines. — Nom du candidat déclaré reçu au concours interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise (F/H) — grade agent de maîtrise — de la Commune de Paris, dans la spécialité maintenance industrielle, ouvert à partir du 14 avril 2008 pour trois postes	1879
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieurs de la Ville de Paris, ouvert à partir du 19 mai 2008 pour 4 postes.....	1879
Direction des Espaces Verts et de l'Environnement. — Nomination du régisseur de recettes et de deux mandataires suppléants pour la régie du cimetière de Bagneux	1879

Direction des Affaires Culturelles. — Modification de l'arrêté constitutif du 26 juin 2001 modifié, de la régie de recette n° 1091 et d'avance n° 091 à la Maison d'Exil de Victor HUGO, Domaine de Hauteville House (Etat de Guernesey) (Arrêté du 25 avril 2008).....

1879

Direction des Affaires Culturelles. — Remplacement du mandataire suppléant à la Maison d'exil de Victor Hugo, domaine de Hauteville House (Etat de Guernesey).....

1880

DEPARTEMENT DE PARIS

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction de la Voirie et des Déplacements) (Arrêté du 23 juin 2008)

1880

Autorisation donnée à l'association « ABC Puériculture » pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type multi-accueil, sis 14, cité Falaise, à Paris 18^e (Arrêté du 12 juin 2008).....

1882

Autorisation donnée à l'association « Enfance pour tous » pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type multi-accueil, sis 16, rue des Réglisses, à Paris 20^e (Arrêté du 12 juin 2008).....

1882

Fixation des tarifs journaliers 2008 applicables à la dépendance et à l'hébergement de l'EHPAD « EDITH PIAF » situé 50, rue des Bois, à Paris 19^e (Arrêté du 16 juin 2008)

1883

Fixation, pour l'exercice 2008, de la dotation globale de fonctionnement de l'internat scolaire éducatif du « Domaine des trois châteaux », 60580 Coye la Forêt, de l'Association des Groupements Educatifs (A.G.E.) (Arrêté du 18 juin 2008)

1883

Fixation du tarif journalier applicable, à compter du 1^{er} juillet 2008, au Service d'Action Educative à Domicile du Service Social de l'Enfance géré par l'Association « Olga Spitzer » situé 9, cour des Petites Ecuries, à Paris 10^e (Arrêté du 18 juin 2008).....

1884

Fixation du tarif journalier applicable, à compter du 1^{er} juillet 2008, à la maison d'enfants à caractère social, située 38 bis, rue Manin, à Paris 19^e (Arrêté du 23 juin 2008)

1884

Fixation du tarif journalier applicable, à compter du 1^{er} juillet 2008, à la Pouponnière « Home Saint Vincent » (A.G.E.) située 9, rue Ravon, 92240 Bourg la Reine (Arrêté du 23 juin 2008).....

1885

Fixation du tarif journalier applicable, à compter du 1^{er} juillet 2008, au service d'hébergement et de suivi psychosocial « Métabole » situé 24, rue Léon Frot, à Paris 11^e (Arrêté du 24 juin 2008).....

1885

Fixation du tarif journalier applicable, à compter du 1^{er} juillet 2008, au service d'hébergement et de suivi psychosocial Notr'Asso situé 39, rue de Palestro, à Paris 2^e (Arrêté du 25 juin 2008).....

1886

PREFECTURE DE PARIS DEPARTEMENT DE PARIS

Fixation du tarif journalier 2008 applicable au Service d'A.E.M.O. justice du Service Social de l'Enfance, sis 9, cour des Petites Ecuries, 75010 Paris, géré par l'Association « Olga Spitzer » (Arrêté du 18 juin 2008).....

1886

ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS

Nom du candidat déclaré admis à l'issue du concours interne de technicien supérieur hospitalier, branche gestion logistique, option restauration, ouvert à compter du 14 février 2008.....

1887

Liste complémentaire établie à l'issue du concours interne de technicien supérieur hospitalier, branche gestion logistique, option restauration, ouvert à compter du 14 février 2008	1887	Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis à l'issue du concours externe sur titres de technicien supérieur hospitalier, option techniques biomédicales, ouvert à compter du 14 février 2008.....	1889
Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis à l'issue du concours interne de technicien supérieur hospitalier, option technicien d'information médicale, ouvert à compter du 14 février 2008.....	1887	Liste complémentaire établie à l'issue du concours externe sur titres de technicien supérieur hospitalier, option techniques biomédicales, ouvert à compter du 14 février 2008.....	1889
Liste complémentaire établie à l'issue du concours interne de technicien supérieur hospitalier, option technicien d'information médicale, ouvert à compter du 14 février 2008	1887	Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis à l'issue du concours externe sur titres de technicien supérieur hospitalier, option technicien d'information médicale, ouvert à compter du 14 février 2008	1889
Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis à l'issue du concours interne de technicien supérieur hospitalier, branche techniques de la communication et des activités artistiques, option produits d'information et mise à disposition de ressources, ouvert à compter du 14 février 2008	1887	Liste complémentaire établie à l'issue du concours externe sur titre de technicien supérieur hospitalier, option technicien d'information médicale, ouvert à compter du 14 février 2008	1889
Liste complémentaire établie à l'issue du concours interne de technicien supérieur hospitalier, option produits d'information et mise à disposition de ressources, branche techniques de la communication et des activités artistiques, ouvert à compter du 14 février 2008	1887	Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis à l'issue du concours externe sur titres de blanchisseur ouvrier d'état, ouvert à compter du 26 mai 2008	1889
Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis à l'issue du concours interne de technicien supérieur hospitalier, branche informatique, télécommunication et systèmes d'information, option production et exploitation informatique, ouvert à compter du 14 février 2008	1888	Liste complémentaire établie à l'issue du concours externe sur titres de blanchisseur ouvrier d'état, ouvert à compter du 26 mai 2008.....	1890
Liste complémentaire établie à l'issue du concours interne de technicien supérieur hospitalier, branche informatique, télécommunication et systèmes d'information, option production et exploitation informatique, ouvert à compter du 14 février 2008	1888	Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis à l'issue du concours interne sur titres de blanchisseur ouvrier d'état, ouvert à compter du 26 mai 2008	1890
Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis à l'issue du concours interne de technicien supérieur hospitalier, option électrotechnique, génie électrique, ouvert à compter du 14 février 2008.....	1888	Liste complémentaire établie à l'issue du concours interne sur titres de blanchisseur ouvrier d'état, ouvert à compter du 26 mai 2008	1890
Liste complémentaire établie à l'issue du concours interne de technicien supérieur hospitalier, option électrotechnique, génie électrique, ouvert à compter du 14 février 2008	1888	PREFECTURE DE POLICE - SECRETARIAT GENERAL DE LA ZONE DE DEFENSE DE PARIS	
Nom du candidat déclaré admis à l'issue du concours externe sur titres de technicien supérieur hospitalier, branche gestion logistique, option restauration, ouvert à compter du 14 février 2008.....	1888	Arrêté n° 2008-00418 portant renouvellement de l'agrément de l'unité départementale de secourisme des Hauts-de-Seine des Œuvres Hospitalières de l'Ordre de Malte (Arrêté du 23 juin 2008).....	
Liste complémentaire établie à l'issue du concours externe sur titres de technicien supérieur hospitalier, branche gestion logistique, option restauration, ouvert à compter du 14 février 2008.....	1888	1890	
Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis à l'issue du concours externe sur titres de technicien supérieur hospitalier, branche gestion logistique, option restauration, ouvert à compter du 14 février 2008.....	1888	PREFECTURE DE POLICE	
Liste complémentaire établie à l'issue du concours externe sur titres de technicien supérieur hospitalier, branche gestion logistique, option blanchisserie, ouvert à compter du 14 février 2008.....	1888	Arrêté n° 2008/3118/00021 portant désignation des membres du comité médical et de la commission de réforme compétents à l'égard des personnels de la Préfecture de Police affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (Arrêté du 23 juin 2008)	
Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis à l'issue du concours externe sur titres de technicien supérieur hospitalier, branche gestion logistique, option blanchisserie, à compter du 14 février 2008.....	1888	1891	
Liste complémentaire établie à l'issue du concours externe sur titres de technicien supérieur hospitalier, branche gestion technique, option électrotechnique, génie électrique, ouvert à compter du 14 février 2008	1889	Arrêté n° 2008-00406 portant réservation d'emplacements de stationnement pour les véhicules municipaux, à Paris 1 ^{er} (Arrêté du 20 juin 2008)	
Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis à l'issue du concours externe sur titres de technicien supérieur hospitalier, branche gestion technique, option électrotechnique, génie électrique, ouvert à compter du 14 février 2008	1889	1892	
Liste complémentaire établie à l'issue du concours externe sur titres de technicien supérieur hospitalier, branche gestion technique, option électrotechnique, génie électrique, ouvert à compter du 14 février 2008	1889	Arrêté n° 2008-00413 instaurant la règle du stationnement interdit et considéré comme gênant la circulation publique rue de Sèvres, à Paris 7 ^e (Arrêté du 23 juin 2008)	
Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis à l'issue du concours externe sur titres de technicien supérieur hospitalier, branche gestion technique, option électrotechnique, génie électrique, ouvert à compter du 14 février 2008	1889	1892	
Liste complémentaire établie à l'issue du concours externe sur titres de technicien supérieur hospitalier, branche gestion technique, option électrotechnique, génie électrique, ouvert à compter du 14 février 2008	1889	Noms des candidats déclarés aptes au recrutement pour l'accès au corps des adjoints techniques de 2 ^e classe (spécialités électricité, menuiserie et peinture en bâtiment), au titre de l'année 2008.....	
		1892	
		Candidat déclaré apte à l'emploi fonctionnel de Chef identificateur à l'Institut Médico-Légal de la Préfecture de Police au titre de l'année 2008.....	
		1893	
		Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté abrogeant un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.....	
		1893	

Liste d'immeubles faisant l'objet d'arrêtés de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation..... 1893

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

CENT QUATRE — Attribution par le CENT QUATRE, établissement de la Ville de Paris, de deux commerces dans le cadre de conventions d'occupation temporaire du domaine public..... 1893

SEMAEST (Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Est de Paris). — Offres de location des locaux commerciaux acquis par la SEMAEST 1893

POSTES A POURVOIR

Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens. — Avis de vacance d'un poste de Sous-Directeur (F/H) de la Commune de Paris..... 1893

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information. — Avis de vacance d'un poste de Sous-Directeur (F/H) de la Commune de Paris..... 1894

Direction Générale de l'Information et de la Communication. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H)..... 1894

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H)..... 1894

Direction de la Jeunesse et des Sports. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H) 1895

Direction de la Propreté et de l'Eau. — Avis de vacance de deux postes d'agent de catégorie B (F/H) 1895

Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance d'un poste d'architecte voyer (F/H)..... 1895

Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H) 1895

E.I.V.P. - Ecole Supérieure du Génie Urbain. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H)..... 1895

Crédit Municipal de Paris. — Avis de vacance de six postes de guichetiers polyvalents..... 1896

Crédit Municipal de Paris. — Avis de vacance de trois postes de magasiniers polyvalents..... 1896

CONSEIL DE PARIS

Liste des questions de la séance du Conseil de Paris des lundi 7, mardi 8 et mercredi 9 juillet 2008 siégeant en formation de Conseil municipal.

I - Questions du groupe Centre et Indépendants :

QOC 2008-94 Question de Mme Geneviève BERTRAND et des membres du groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris sur les dispositions à prendre face aux problèmes de dépendance de la population, handicapée mentale, âgée de plus de 50 ans.

QOC 2008-95 Question de M. Yves POZZO di BORGIO et des membres du groupe Centre et Indépendants à M. le Préfet de Police relative au maintien de la tranquillité et de la sécurité de l'espace public que forment les quais de Paris la nuit et particulièrement les berges du quai Voltaire.

QOC 2008-96 Question de M. Yves POZZO di BORGIO et des membres du groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de Police relative aux moyens d'assurer la sécurité des quartiers de la Capitale, notamment dans le 7^e arrondissement à l'angle de l'avenue de Suffren et de l'avenue de Lowendal.

QOC 2008-97 Question de Mme Catherine BRUNO et des membres du groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative à la multiplication des manifestations bruyantes autour de l'Hôtel de Ville.

II - Questions du groupe U.M.P.P.A. :

QOC 2007-98 Question de M. Jérôme DUBUS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur les conséquences économiques du tramway des Maréchaux Sud.

QOC 2008-99 Question de M. Jérôme DUBUS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur le désenclavement du quartier des « Hauts de Maiesherbes » (17^e).

QOC 2008-100 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur l'installation du wi-fi au 9, place de l'Hôtel de Ville (4^e).

QOC 2008-101 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur le suivi du déroulement des séances du Conseil de Paris.

QOC 2008-102 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur les extensions abusives des terrasses.

QOC 2008-103 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur les bornes rechargeables pour les véhicules électriques à Paris.

QOC 2008-104 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRE, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HELARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur les mesures envisagées afin d'assurer l'entretien au quotidien de la voirie du 16^e arrondissement.

III - Question du groupe « Les Verts » :

QOC 2008-57 Question de M. Jacques BOUTAULT et des membres du groupe « Les Verts » à M. le Maire de Paris concernant la fermeture depuis le mois de décembre 2007 de la piscine du centre sportif Suzanne Berlioux.

MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

Mairie du 8^e arrondissement. — Délégation de la signature du Maire de Paris à la Directrice Générale des Services et aux Directeurs Généraux Adjointes des services.

Le Maire de Paris,

Vu les articles L. 2122-30, L. 2511-27 modifié, R. 2122-8 et L. 2122-27 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1990 nommant Mlle Marie-Nascenzia ROUX, Directrice Générale Adjointe des services de la Mairie du 8^e arrondissement et l'arrêté du 19 décembre 2003, nommant M. Christophe THIMOY, Directeur Général Adjoint des services de la Mairie du 8^e arrondissement ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2008 nommant Mme Martine PEYREL, Directrice Générale des services de la Mairie du 8^e arrondissement ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La signature du Maire de Paris est déléguée à Mme Martine PEYREL, Directrice Générale des services de la Mairie du 8^e arrondissement, à Mlle Marie-Nascenzia ROUX et M. Christophe THIMOUIY, Directeurs Généraux Adjointes des services de la Mairie du 8^e arrondissement, pour les actes énumérés ci-dessous :

— procéder à la légalisation ou à la certification matérielle de signature des administrés ;

— procéder aux certifications conformes à l'original des copies de documents ;

— procéder à la délivrance des différents certificats prévus par les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur ;

— recevoir les notifications, délivrer les récépissés et assurer l'information des présidents des bureaux de vote dans les conditions définies par les articles R. 46 et R. 47, dernier alinéa, du Code électoral ;

— coter et parapher, et le cas échéant, viser annuellement conformément aux dispositions légales et réglementaires les registres, livres et répertoires concernés ;

— signer les autorisations de crémation, en application de l'article R. 2213-34 du Code général des collectivités territoriales ;

— signer toutes copies et extraits d'actes d'état-civil ;

— signer les affirmations des procès-verbaux par des gards particuliers assermentés ;

— valider les attestations d'accueil conformément aux articles L. 211-3 à L. 211-10 et R. 211-11 à R. 211-26 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

— émettre les avis demandés par l'Agence Nationale d'Accueil des étrangers et des migrations sur les demandes de regroupement familial des étrangers soumis à cette procédure, conformément aux articles R. 421-9 à R. 421-19 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

— signer les récépissés des déclarations d'ouverture d'un établissement primaire privé situé dans l'arrondissement, en application de l'article L. 441-1 du Code de l'éducation, et les récépissés de déclaration d'ouverture d'un établissement d'enseignement technique privé situé dans l'arrondissement en application de l'article L. 441-10 du Code de l'éducation ;

— attester le service fait figurant sur les états liquidatifs d'heures supplémentaires effectuées par les agents placés sous leur autorité ;

— notifier les décisions portant non-renouvellement des contrats des agents non titulaires placés sous leur autorité, à l'exclusion des collaborateurs ;

— signer les arrêtés de temps partiel, de congé maternité, de congé paternité, de congé parental, de congé d'adoption, d'attribution de prime d'installation concernant les personnels administratifs de catégorie B et C placés sous leur autorité, à l'exception des directrices et directeurs généraux adjoints des services et des collaborateurs du Maire d'arrondissement ;

— signer les fiches de notation des personnels administratifs de catégorie C placés sous leur autorité ;

— signer les contrats d'engagements et leurs avenants, les cartes officielles et les décisions de licenciement des agents recenseurs ;

— attester le service fait par les agents recenseurs ;

— attester du service fait figurant sur les factures du marché annuel de fourniture de plateaux-repas à l'occasion des scrutins électoraux ;

— signer tous les contrats ou conventions permettant la rémunération de tiers intervenant lors de manifestations ou d'activités d'animation et toutes pièces comptables et attestations de service fait correspondantes ;

— signer les conventions d'occupation temporaire de locaux notamment à l'occasion des élections politiques et professionnelles.

Art. 2. — L'arrêté du 21 mars 2008 déléguant la signature du Maire de Paris à M. Jean-François VINCENT, Directeur Général des services de la Mairie du 8^e arrondissement, à Mlle Marie-Nascenzia ROUX et M. Christophe THIMOUIY, Directeurs Généraux Adjointes des services de la Mairie du 8^e arrondissement est abrogé.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 4. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,

— M. le Receveur Général des Finances,

— Mme la Secrétaire Générale de la Ville de Paris,

— M. le Directeur de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens,

— M. le Maire du 8^e arrondissement,

— aux intéressés.

Fait à Paris, le 17 juin 2008

Bertrand DELANOË

Mairie du 8^e arrondissement. — Délégation de la signature du Maire de Paris à certains fonctionnaires de la Mairie du 8^e arrondissement.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-30 et R. 2122-8 ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2008 portant délégation aux fonctionnaires de la Mairie du 8^e arrondissement pour légaliser et certifier matériellement la signature des administrés et certifier conforme des pièces et documents, coter et parapher des registres, livres et répertoires dont la tenue est imposée par la loi, délivrer des différents certificats prévus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

Sur proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La délégation de signature du Maire de Paris à l'effet de procéder :

— à la légalisation et à la certification matérielle des signatures des administrés,

— aux certifications conformes des pièces et documents présentés à cet effet,

— à la cotation et au paraphe des registres, livres et répertoires dont la tenue est imposée par la loi,

— à la délivrance des différents certificats prévus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

est donnée aux fonctionnaires de la Mairie du 8^e arrondissement dont les noms suivent :

- Mme Henriette BRINGUIER, adjointe administrative de 1^{re} classe

- M. Arnaud LAMARE, adjoint administratif de 1^{re} classe

- Mme Simone QUINTON, adjointe administrative principale de 2^e classe

- Mme Catherine ROSET, adjointe administrative de 2^e classe

- Mme Patricia SCHERRER, adjointe administrative de 1^{re} classe

- M. Stéphane VOLPATO, adjoint administratif de 1^{re} classe
- M. Jean-Pierre YVENOU, adjoint administratif principal de 2^e classe.

Art. 2. — L'arrêté susvisé du 21 mars 2008 est abrogé.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 4. — Ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
- Mme la Secrétaire Générale de la Ville de Paris,
- M. le Directeur de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens,
- Mme la Directrice Générale des Services de la Mairie du 8^e arrondissement,
- aux intéressés.

Fait à Paris, le 17 juin 2008

Bertrand DELANOË

Mairie du 11^e arrondissement. — Délégation de la signature du Maire de Paris à certains fonctionnaires de la Mairie du 11^e arrondissement.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-30 et R. 2122-8 ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2008 portant délégation aux fonctionnaires de la Mairie du 11^e arrondissement pour légaliser et certifier matériellement la signature des administrés et certifier conforme des pièces et documents, coter et parapher des registres, livres et répertoires dont la tenue est imposée par la loi, délivrer des différents certificats prévus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

Sur proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La délégation de signature du Maire de Paris à l'effet de procéder :

- à la légalisation et à la certification matérielle des signatures des administrés,
- aux certifications conformes des pièces et documents présentés à cet effet,
- à la cotation et au paraphe des registres, livres et répertoires dont la tenue est imposée par la loi,
- à la délivrance des différents certificats prévus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

est donnée aux fonctionnaires de la Mairie du 11^e arrondissement dont les noms suivent :

- Mme Françoise ERRECALDE, secrétaire administratif de classe supérieure
- Mme Mireille BONNET, adjoint administratif principal de 1^{re} classe
- Mme Delphine MARTINET, adjoint administratif de 1^{re} classe
- Mme Gwenaëlle SUN, adjoint administratif de 1^{re} classe
- Mme Catia DEGOURNAY, adjoint administratif principal de 2^e classe
- Mme Marie-Jeanne LE FUR, adjoint administratif principal de 2^e classe
- Mme Naficha HASSANALY adjoint administratif de 1^{re} classe

- Mme Chantal MAYET, adjoint administratif de 1^{re} classe.

Art. 2. — L'arrêté susvisé du 21 mars 2008 est abrogé.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 4. — Ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;
- Mme la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;
- M. le Directeur de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens ;
- Mme la Directrice Générale Adjointe des services de la Mairie du 11^e arrondissement ;
- aux intéressés.

Fait à Paris, le 17 juin 2008

Bertrand DELANOË

Caisse des Ecoles du 12^e arrondissement. — Délégations de la signature du Chef des Services Economiques.

La Maire du 12^e arrondissement de Paris,
Présidente de la Caisse des Ecoles,

Vu la loi du 2 mars 1982 modifiée par la loi du 22 juillet 1982, relative aux droits et libertés des communes et au contrôle administratif ;

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu le décret n° 83-838 du 22 septembre 1983 portant modification du décret n° 60-977 du 12 septembre 1960 relatif aux Caisses des Ecoles ;

Arrête :

Article premier. — En cas d'absence de M. Jean-Jacques HAZAN, Chef des Services Economiques de la Caisse des Ecoles du 12^e arrondissement, Mme Véronique MESUREUX, responsable des Ressources Humaines a délégation pour signer, au nom du Chef des Services Economiques, dans la limite des attributions de M. Jean-Jacques HAZAN, tous actes, arrêtés et décisions.

Art. 2. — Cette délégation de signature sera valable du 7 au 25 juillet 2008.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
- Mme le Trésorier Principal de Paris, Etablissements Publics Locaux,
- M. le Directeur des Affaires Scolaires,
- Mme la responsable des Ressources Humaines.

Fait à Paris, le 16 juin 2008

Michèle BLUMENTHAL

La Maire du 12^e arrondissement de Paris,
Présidente de la Caisse des Ecoles,

Vu la loi du 2 mars 1982 modifiée par la loi du 22 juillet 1982, relative aux droits et libertés des communes et au contrôle administratif ;

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu le décret n° 83-838 du 22 septembre 1983 portant modification du décret n° 60-977 du 12 septembre 1960 relatif aux Caisses des Ecoles ;

Arrête :

Article premier. — En cas d'absence de M. Jean-Jacques HAZAN, Chef des Services Economiques de la Caisse des Ecoles du 12^e arrondissement M. Joël CHARRAYRE, rédacteur, a délégation pour signer, au nom du Chef des Services Economiques, dans la limite des attributions de M. Jean-Jacques HAZAN, tous actes, arrêtés et décisions.

Art. 2. — Cette délégation de signature sera valable du 28 juillet au 22 août 2008.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
- Mme le Trésorier Principal de Paris, Etablissements Publics Locaux,
- M. le Directeur des Affaires Scolaires
- L'intéressé.

Fait à Paris, le 16 juin 2008

Michèle BLUMENTHAL

Caisse de la Mairie du 13^e arrondissement. — Nomination d'un mandataire sous-régisseur.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 17 juin 2008 :

Mme Muriel PORTAL, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur d'avances auprès de la Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens, Bureau des Ressources Humaines, Caisse de la Mairie du 13^e arrondissement, pour la crèche familiale située 49, boulevard Masséna, à Paris 13^e, à compter du 17 juin 2008.

Caisse de la Mairie du 20^e arrondissement. — Nomination d'un mandataire sous-régisseur.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 20 juin 2008 :

Mme Nathalie JORON, puéricultrice de classe supérieure, est nommée mandataire sous-régisseur d'avances auprès de la Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens, Bureau des Ressources Humaines, caisse de la Mairie du 20^e arrondissement, pour la crèche collective située 130, boulevard de Ménilmontant, à Paris 20^e à compter du 20 juin 2008.

VILLE DE PARIS

Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction de la Voirie et des Déplacements).

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008, par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir

en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux directeurs et chefs de service de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2002 modifié, fixant la structure générale des services de la Ville de Paris ;

Sur la proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La signature du Maire de Paris est déléguée à M. Daniel LAGUET, Directeur de la Voirie et des Déplacements, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les arrêtés, actes et décisions préparés par les services placés sous son autorité.

Cette délégation s'étend aux actes figurant à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et qui ont pour objet :

- de fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie et de navigation, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal et qui relèvent de la Direction de la Voirie et des Déplacements ;

- de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en vertu de l'article L. 2122-22-4^o du Code général des collectivités territoriales, lorsque les crédits sont prévus au budget ;

- de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

- de passer des contrats d'assurance ;

- de décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal.

Délégation de signature est également donnée à M. Daniel LAGUET, Directeur de la Voirie et des Déplacements et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. François ROGGHE, directeur adjoint, chargé de la sous-direction de l'administration générale, à l'effet de signer les arrêtés de virement de crédits relevant du budget de fonctionnement, hors crédit de personnel ainsi que les ordres de mission relatifs aux déplacements des personnels hors de la Région d'Ile-de-France.

La signature du Maire de Paris est également déléguée à :

- M. François ROGGHE, directeur adjoint, chargé de la sous-direction de l'administration générale ;

- Mme Martine BONNAURE, ingénieure générale des services techniques, chef du service du patrimoine de voirie ;

- M. Patrick LEFEBVRE, ingénieur général des services techniques, chef du service des déplacements ;

- M. Michel CHARDON, ingénieur général des services techniques, chef du service des canaux ;

- M. Bernard JAMES, ingénieur général des services techniques, chef de la mission coordination technique ;

- M. Philippe CAUVIN, ingénieur général des services techniques, chef du service des aménagements et des grands projets ;

à effet de signer :

1. tous les arrêtés, actes et décisions préparés par les services relevant de leur autorité, à l'exception des marchés (autres que les marchés inférieurs à 90 000 € passés selon la procédure adaptée prévue par l'article 28 du Code des marchés publics et ne concernant pas des prestations de maîtrise d'œuvre soumises à la loi 85-704 du 12 juillet 1985 dite loi MOP) et avenants, décisions de poursuivre, agréments et acceptation des conditions de sous-traitance s'y référant.

2. tous les arrêtés, actes et décisions préparés par les services, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François ROGGE, directeur adjoint, chargé de la sous-direction de l'administration générale, délégation de signature est également donnée à M. Michel PISTIAUX, ingénieur chef d'arrondissement, chef du bureau de la programmation, du budget et des marchés, et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mlle Catherine POIRIER, attachée d'administrations parisiennes, son adjointe, à effet de signer les arrêtés de virement de crédits relevant du budget de fonctionnement, hors crédit de personnel.

Art. 2. — Les dispositions de l'article précédent ne sont toutefois pas applicables aux arrêtés, actes et décisions énumérés ci-après :

— actes et décisions se rapportant à l'organisation des services ;

— arrêtés pris en application de la loi du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

— arrêtés d'affectation d'autorisations de programme ;

— décisions prononçant des peines disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme.

Art. 3. — La signature du Maire de Paris est également déléguée, dans les conditions prévues aux articles 1 et 2 et pour les affaires entrant dans leurs attributions respectives, aux fonctionnaires dont les noms suivent :

— M. Olivier DAVID, ingénieur en chef des services techniques, adjoint à l'inspecteur général des carrières ainsi qu'à M. Gérard BARGE, ingénieur en chef des services techniques, chef de la division technique réglementaire, secrétaire général de l'inspection générale des carrières ;

— M. Alain MAZARS, ingénieur en chef des services techniques, adjoint au chef de l'agence de la mobilité ;

— M. Roger MADEC, ingénieur en chef des services techniques, adjoint au chef de service du patrimoine de voirie, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service ;

— M. Didier LOUBET, ingénieur en chef des services techniques, chef de l'agence de conduite d'opérations, adjoint au chef du service des aménagements et des grands projets et M. Paul GERMAIN, architecte voyer général, chef de l'agence des études architecturales et techniques du service des aménagements et des grands projets, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service ;

— M. Michel BOUVIER, ingénieur en chef des services techniques, adjoint au chef du service des déplacements, chargé du pôle stationnement, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service ;

— M. Daniel GARAUD, ingénieur en chef des services techniques, adjoint au chef du service des déplacements, chargé du pôle circulation, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service ;

— M. Eric LAMELOT, ingénieur des services techniques, adjoint au chef du service des canaux, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service.

Art. 4. — La signature du Maire de Paris est également déléguée pour les actes énumérés ci-dessous et dans la limite de leurs attributions, aux fonctionnaires dont les noms suivent :

1. Ordres de service et bons de commande aux entreprises et fournisseurs ;

2. Marchés d'un montant inférieur à 90 000 € passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du Code des marchés publics, et ne concernant pas des prestations de maîtrise d'œuvre soumises à la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985, dite loi MOP ;

3. Certification du service fait pour les décomptes des marchés et pour les factures d'entrepreneurs et de fournisseurs ;

4. Approbation des états de retenues et pénalités encourues par les entrepreneurs et fournisseurs ;

5. Arrêtés de mémoires et certificats pour paiement à liquider sur les crédits de la Ville de Paris ;

6. Arrêtés et états de recouvrements des créances de la Ville de Paris, arrêtés de trop payé et ordres de reversement ;

7. Etats et pièces justificatives à joindre aux propositions de paiement concernant les dépenses à liquider sur les crédits ouverts au budget ;

8. Polices d'abonnement au gaz, à l'électricité, à l'eau, à l'air comprimé, au chauffage urbain ;

9. Envoi au commissaire de police faisant fonction de ministère public des contraventions de voirie routière et des contraventions de police fluviale ;

10. Copies conformes de tout arrêté, acte, décision, contrat ou marché ;

11. Etats de frais de déplacement ;

12. Attestations d'employeur pour prise de service, états de présence ou fin de présence du personnel ;

13. Décisions prononçant la peine disciplinaire de l'avertissement et du blâme.

Missions rattachées au directeur :

— M. Serge ARNOLD, ingénieur général des services techniques, conseiller scientifique et technique auprès du directeur ;

— Mme Gisèle RAINARD, chef des services administratifs, chef de la mission organisation et, en cas d'absence ou d'empêchement, sauf en ce qui concerne les actes 2 et 13, à Mme Annie CHAUSSOY, ingénieure chef d'arrondissement et à Mme Martine BLOQUEL, ingénieure divisionnaire des travaux ;

— Mme Annie DERYCKX, chargée de mission cadre supérieure, chef de la mission informatique, et, en cas d'absence ou d'empêchement, sauf en ce qui concerne les actes 2 et 13, à M. Jean-Pierre AMADIEU, ingénieur divisionnaire des travaux ;

— Mme Mireille AMOUROUX, attachée d'administration, chef du bureau du courrier, sauf en ce qui concerne les actes 2 et 13, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Marie-Christine BOUILLOT DE LIÈGE, attachée d'administrations parisiennes ;

— Mme Marie-Emmanuelle LE BLAN, chargée de mission cadre supérieure, chef de la mission communication, et, en cas d'absence ou d'empêchement, sauf en ce qui concerne les actes 2 et 13, à Mme Marie-Noëlle DELAHEGUE, attachée d'administrations parisiennes et Mme Priscilla CHAUSSÉE, chargée de mission cadre supérieure.

Sous-Direction de l'Administration Générale :

Sauf en ce qui concerne les actes 2 et 13 :

— A M. François MONTEAGLE, administrateur, chef du service des ressources humaines et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Marc ZAWADZKI, attaché principal d'administrations parisiennes, adjoint au chef du service des ressources humaines, chef du bureau de la prévision et de la formation et dans la limite de leurs attributions respectives, à Mme Sophie LACHASSE, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du bureau de la gestion des personnels et, à M. Serge CHARRIEAU, attaché d'administrations parisiennes, chef du bureau des relations sociales, pour les actes 1 et 3 à 10, et à Mme Catherine LEGAY, secrétaire administrative pour les actes 1, 3 à 7 et 10 ;

— Pour l'acte 10, en ce qui concerne les seuls arrêtés individuels de gestion de personnel, Mme Catherine GIBELIN, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, Mme Françoise DUBOIS, secrétaire administrative de classe supérieure ;

— M. Jean-Claude PELLERIN, ingénieur divisionnaire des travaux, chef du bureau des moyens généraux et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Vincent GAUDIN CAGNAC, secrétaire administratif, adjoint au chef de bureau, ainsi qu'à Mme Martine CHAUMETTE, secrétaire administrative, pour les actes 1 et 3 à 10 ;

— M. Olivier GALIN, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau des affaires juridiques, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. David SUBRA, attaché d'administrations parisiennes ;

— M. Michel PISTIAUX, ingénieur chef d'arrondissement, chef du bureau de la programmation, du budget et des marchés, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mlle Catherine POIRIER, attachée d'administrations parisiennes, adjointe au chef de bureau ;

— M. Thierry LATOUR, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau de la comptabilité, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Laurence CHARBIT, ingénieure des travaux, ainsi qu'à M. Pierre GAREAUD, ingénieur divisionnaire des travaux, pour les actes 1, 3 à 7 et 10 à 12, et MM. Serge BRUNET, secrétaire administratif de classe supérieure et M. Philippe TORT, secrétaire administratif de classe supérieure, pour l'acte 10.

En complément, la signature du Maire est déléguée à M. Thierry LATOUR, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau de la comptabilité et à Mme Laurence CHARBIT, ingénieure des travaux, pour les arrêtés et bordereaux concernant les dépenses de régie et pièces annexes et les arrêtés de versement et de restitution de cautionnement, ainsi que, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Pierre GAREAUD, ingénieur divisionnaire des travaux.

Agence de la mobilité :

Sauf en ce qui concerne les actes 2 et 13, à :

— Mlle Christelle GODINHO, ingénieure des services techniques, chef de la section usagers et marchandises, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Hervé LEVIFVE, ingénieur des travaux ;

— M. Antoine BRUNNER, ingénieur des services techniques, chef de la section transports en commun, et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Erwan SEGALOU, chargé de mission cadre supérieur, adjoint au chef de la section ;

— M. Nicolas ROY, ingénieur des services techniques, chef de la section territoires, et, en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Claude PITOUX, ingénieure divisionnaire des travaux, adjointe au chef de section ;

— Mme Yvette RANC, ingénieure en chef des services techniques, chef de la section observatoire de la mobilité et, en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Corinne VAN ASTEN, ingénieure divisionnaire des travaux, adjointe au chef de la section ;

— M. François PROCHASSON, ingénieur divisionnaire des travaux, chef de la section politique générale, et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Julien ABOURJAILI, ingénieur des travaux, adjoint au chef de la section ;

— M. Patrick LE CŒUR, ingénieur en chef des services techniques, chargé de l'organisation d'événements ;

— Mme Sylvie ALINE, attachée principale d'administrations parisiennes, chef de la division de l'administration générale.

Service des aménagements et des grands projets :

Sauf en ce qui concerne les actes 2 et 13, à :

— Mme Mireille BARGE, ingénieure en chef des services techniques, chef de la division opérations d'urbanisme et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Gilles DELAVALD, ingénieur divisionnaire des travaux ;

— M. Alain CHAPUT, ingénieur en chef des services techniques, chef de la division sud et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Arnaud CAQUELARD, ingénieur des travaux ;

— M. Gérard LACROUTS, ingénieur chef d'arrondissement et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Christian LETERME, ingénieur chef d'arrondissement et Mme Sophie BANETTE, ingénieure des travaux ;

— M. Cyrille KERCMAR, ingénieur des services techniques, chef de la division couvertures du boulevard périphéri-

que et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Eric PASSIEUX, ingénieur divisionnaire des travaux et à Mlle Cécile ROUSSEL, ingénieure des travaux ;

— M. Philippe CHOUARD, ingénieur des services techniques, chef de la division Nord et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Caroline BOIS, ingénieure des travaux ;

— M. Alain BOULANGER, ingénieur divisionnaire des travaux, chef de la division mobilière et à Mme Anne-Sophie CHERMETTE, ingénieure des travaux ;

— M. David CRAVE, ingénieur en chef des services techniques, chef de la section du tramway, et en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Olivier BONNEFOY, ingénieur des services techniques, adjoint au chef de la section ; ainsi que pour les actes 1, 3 à 8 et 10 à :

— M. Jean-Claude VOLMER, ingénieur chef d'arrondissement ;

— Mme Véronique EUDES et M. Damien DESCHAMPS, ingénieurs divisionnaires des travaux ;

— Mme Amandine CHARPENTIER et M. Thibaut DELVALLEE, ingénieurs des travaux ;

— M. Sylvain BATUT, attaché d'administrations parisiennes, chef de la subdivision administrative de la section tramway ;

— Mme Véronique FORNARA, attachée d'administrations parisiennes, chef de la division administrative ;

et pour les actes cités en 10 à :

— Mlle Clara QUEMARD, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, responsable de la cellule budget, marchés et contrôle de gestion.

Service du patrimoine de voirie :

Sauf en ce qui concerne les actes 2 et 13, à :

— M. Damien BALLAND, ingénieur des services techniques, chef de la mission de contrôle des concessions de distribution d'énergie, et en cas d'absence ou d'empêchement M. Christophe DECES, attaché d'administrations parisiennes ;

— Mme Nathalie COMPAGNON-DESSYN, ingénieure des services techniques, chef de la section voirie et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Bernard FARGIER, ingénieur divisionnaire des travaux, adjoint au chef de la section ;

— M. Marc MOLINOS, ingénieur chef d'arrondissement, chef de la division budgétaire et, en cas d'absence ou d'empêchement à Mlle Audrey BASILE, ingénieure des travaux ;

— M. Vincent MERIGOU, ingénieur des services techniques, chef de la section de l'éclairage public et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Alban COZIGOU, ingénieur des travaux ;

— M. Bernard FARGIER, ingénieur divisionnaire des travaux, chef de la division des permis de construire : « urbanisme et domanialité » et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Bernard BRANCHU, ingénieur divisionnaire des travaux ;

— M. Philippe JAROSSAY, ingénieur divisionnaire des travaux, chef de la division des plans de voirie ;

— M. Jean-Marc FAGET, attaché principal d'administrations parisiennes, chef de la division administrative et, en cas d'absence ou d'empêchement à Mlle Frédérique ÉVRARD, secrétaire administrative ;

— M. François JOUSSE, ingénieur général des services techniques, chef de la mission doctrine, expertises et contrôle technique et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Michel PERET, ingénieur divisionnaire des travaux, à Mme Nathalie COMPAGNON-DESSYN et M. Vincent MÉRIGOU, ingénieurs des services techniques ;

— M. Hervé FOUCARD, ingénieur en chef des services techniques, chef du laboratoire d'essais des matériaux et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Eric PONS, ingénieur divisionnaire des travaux ;

— Mme Yveline BELLUT, ingénieure en chef des services techniques, chef du laboratoire des équipements de la rue ;

— M. Patrick MARCHETTI, ingénieur chef d'arrondissement, chef du centre de maintenance et d'approvisionnement et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Joël DERRIEN, ingénieur divisionnaire des travaux ;

En complément, la signature du Maire de Paris est déléguée à M. Patrick MARCHETTI, ingénieur chef d'arrondissement, chef du centre de maintenance et d'approvisionnement et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Joël DERRIEN, ingénieur divisionnaire des travaux, dans les conditions fixées par l'article 5 du présent.

Et pour les actes cités en 10, à :

— M. Antoine SEVAUX, attaché d'administrations parisiennes, chargé du bureau de rédaction du pôle administration générale,

— M. André POISSON, chef de subdivision et Mme Florence GONZALEZ, technicienne supérieure à la division des permis de construire, urbanisme et domanialité.

En complément, la signature du Maire est déléguée à :

— Mme Nathalie COMPAGNON-DESSYN, ingénieure des services techniques et à M. Bernard FARGIER, ingénieur divisionnaire des travaux pour les autorisations d'occupation du domaine public sous forme de permission de voirie ;

— M. Bernard FARGIER, ingénieur divisionnaire des travaux et à M. Bernard BRANCHU, ingénieur divisionnaire des travaux, pour les arrêtés d'autorisation de projets des services et des concessionnaires et pour les autorisations d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications sous forme de permissions de voirie.

Service des canaux :

Sauf en ce qui concerne l'acte 2, à :

— M. Claude GAUDIN, ingénieur en chef des services techniques, chef de la circonscription de l'Ourcq touristique et, sauf en ce qui concerne l'acte 13, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mmes Camille BERAUD et Dominique LANDWERLIN, ingénieures des travaux ; à M. François LABROSSE, ingénieur chef d'arrondissement, chef de la circonscription des canaux à grand gabarit et, sauf en ce qui concerne l'acte 13, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Michel DUCLOS, ingénieur chef d'arrondissement et Mlle Sophie BORDIER, ingénieure des travaux ; en ce qui concerne M. Claude GAUDIN, cette délégation est étendue :

a. à la délivrance des autorisations d'occupation du domaine public fluvial de la Ville de Paris, à titre précaire et révocable,

b. aux arrêtés de substitution de propriétaires relatifs à des tolérances de servitude,

— M. Michel RICHARD, ingénieur chef d'arrondissement, chef de la division technique, programmation et marchés et, sauf en ce qui concerne l'acte 13, à MM. Yves SERRE, ingénieur divisionnaire des travaux, et Jean-Louis SEEBERGER, ingénieur des travaux.

Sauf en ce qui concerne les actes 2 et 13, à :

— M. Jean-Pierre DUBREUIL, chargé de mission cadre supérieur, chargé de la communication et du personnel, et par intérim de la division administrative, cette délégation étant étendue aux envois à la préfecture compétente des procès-verbaux de contraventions de grande voirie et de voie d'eau pour introduction aux tribunaux administratifs compétents.

La signature du Maire de Paris est également déléguée pour les actes 1, 3 et 5, à :

— Mlle Jocelyne CASTEX, ingénieure divisionnaire des travaux, chargée de la mission organisation, méthodes et informatique.

La signature du Maire de Paris est également déléguée pour l'acte 10, à :

— Mme Isabelle COULIER, attachée d'administrations parisiennes, chef de la subdivision de la gestion du domaine, des autorisations de navigation et du contentieux, cette délégation

s'étend aux envois à la préfecture compétente des procès-verbaux de contraventions de grande voirie et de voie d'eau pour introduction aux tribunaux administratifs compétents, et aux arrêtés de substitution de propriétaires relatifs à des tolérances de servitude.

Service des déplacements :

Sauf en ce qui concerne les actes 2 et le 13, à :

— M. Gilles HATTENBERGER, ingénieur en chef des services techniques, chargé de mission ;

— M. Etienne LEBRUN, ingénieur des services techniques, chargé de mission ;

— Mlle Céline LEPAULT, ingénieure des services techniques, chargée de mission ;

— Mme Béatrice RAS, ingénieure des services techniques, chef de la division des affaires générales, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Marie-Françoise TRIJOLET, attachée d'administrations parisiennes ;

— M. Dany TALOC, ingénieur en chef des services techniques, chef de la section du stationnement sur la voie publique, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Magali CAPPE, ingénieure des services techniques, adjointe au chef de la section du stationnement sur la voie publique ;

— M. Michel LE BARS, ingénieur des services techniques, chef de la section des études et de l'exploitation et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Jean LECONTE, ingénieur des services techniques, adjoint au chef de la section des études et de l'exploitation ;

— M. Jean François RAUCH, ingénieur des services techniques, chef de la section du stationnement concédé et M. Jean-Pierre GONGUET, ingénieur divisionnaire des travaux, adjoint au chef de la section du stationnement concédé, chargé du contrôle des concessions ;

— M. Jean-Pierre LE LOC'H, ingénieur chef d'arrondissement, chef de la section de la réglementation et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Yann LE GOFF, ingénieur divisionnaire des travaux, adjoint au chef de la section de la réglementation ;

— M. Gérard BRIET, ingénieur chef d'arrondissement, chef de la mission sécurité et circulation du tramway ;

— M. Sylvain MARTY, ingénieur des services techniques, chef de la mission auto en libre service.

En complément, la signature du Maire de Paris est déléguée à M. Jean François RAUCH, chef de la section du stationnement concédé, et à M. Jean-Pierre GONGUET, pour les états de recouvrement des frais de contrôle et de publicité liés aux opérations de renouvellement des concessions de parc de stationnement et pour les états de recouvrement des redevances et des frais de contrôle d'exploitation dus par les concessionnaires des parcs de stationnement de la Ville de Paris, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mlle Anne Sophie JAMET, ingénieure des travaux, M. Aymeric DE VALON, ingénieur des travaux, et MM. Alain MULA et Jean-Michel GOUTAGNY, chefs de subdivision.

En complément, délégation de signature est donnée à M. Dany TALOC, ingénieur en chef des services techniques, chef de la section du stationnement sur la voie publique, publique et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Magali CAPPE, ingénieure des services techniques, adjointe au chef de la section du stationnement sur la voie publique, pour les bordereaux de justification des dépenses en régie et pièces annexes.

Inspection Générale des Carrières :

Sauf en ce qui concerne les actes 2 et 13, à :

— Mme Caroline HAAS, ingénieure des services techniques, chef de la division études et travaux ;

— Mme Anne-Marie LEPARMENTIER, agent technique contractuel de catégorie II, chef de la division inspection, cartographie, recherches et études, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Bernard HENRY, ingénieur divisionnaire des travaux, son adjoint.

En complément, la signature du Maire de Paris est déléguée à M. Gérard BARGE, ingénieur en chef des services techniques,

chef de la division technique réglementaire, secrétaire général de l'Inspection Générale des Carrières, pour les avis techniques sur les demandes de permis de construire dans les zones sous-minées par d'anciennes carrières et dans les zones de recherche de poches de dissolution du gypse antéludien.

Art. 5. — La signature du Maire de Paris est également déléguée aux fonctionnaires dont les noms suivent :

1. dans la mesure où ils relèvent des attributions de leur service et dans les conditions fixées par le Directeur de la Voirie et des Déplacements :

— pour les arrêtés, actes et décisions faisant l'objet des 1 et 3 à 13 cités à l'article 4 ci-dessus,

— pour les autorisations de travaux et d'emprises temporaires sur le domaine public de la Ville de Paris et les arrêtés temporaires de réglementation de la circulation et du stationnement qui s'y rapportent,

— pour les arrêtés temporaires de réglementation de la circulation et du stationnement qui visent à réserver à certaines heures l'accès de certaines voies ou certaines portions de voies à certaines catégories de véhicules,

2. pour les arrêtés autorisant l'établissement et l'entretien des appareils d'éclairage public ou de signalisation sur les murs de façade donnant sur la voie publique, en application de l'article L. 171-8 du Code de la voirie routière,

— M. Christophe DALLOZ, ingénieur en chef des services techniques, chef de la section des tunnels, des berges et du périphérique et, en cas d'absence ou d'empêchement et sauf pour l'acte 13 à M. Louis Marie DUPRESSOIR, ingénieur divisionnaire des travaux, adjoint au chef de la section, et à Mme Annie LACROIX, ingénieure divisionnaire des travaux ;

— Mme Bénédicte PÉRENNÈS, ingénieure en chef des services techniques, chef de la 1^{re} section territoriale de voirie et, en cas d'absence ou d'empêchement et sauf pour l'acte 13 à M. Didier LANDREVIE, ingénieur divisionnaire des travaux, adjoint au chef de la section ;

— M. Bernard LEGUAY, ingénieur en chef des services techniques, chef de la 2^e section territoriale de voirie et, en cas d'absence ou d'empêchement et sauf pour l'acte 13 à M. Dominique MAULON, ingénieur divisionnaire des travaux, adjoint au chef de la section ;

— M. Daniel LE DOUR, ingénieur chef d'arrondissement, chef de la 3^e section territoriale de voirie et, en cas d'absence ou d'empêchement et sauf pour l'acte 13 à Mme Florence LATOURNERIE, ingénieure divisionnaire des travaux, adjointe au chef de section ;

— M. Daniel DECANT, ingénieur chef d'arrondissement, chef de la 4^e section territoriale de voirie, et, en cas d'absence ou d'empêchement et sauf pour l'acte 13 à Mme Fabienne GASECKI, ingénieure divisionnaire des travaux, adjointe au chef de section ainsi qu'à Mme Karine BONNEFOY, ingénieure divisionnaire des travaux ;

— M. Xavier JANC, ingénieur des services techniques, chef de la 5^e section territoriale et, en cas d'absence ou d'empêchement et sauf pour l'acte 13 à Mme Florence REBRION, ingénieure divisionnaire des travaux, adjointe au chef de section ;

— M. Olivier CHRÉTIEN, ingénieur des services techniques, chef de la 6^e section territoriale et, en cas d'absence ou d'empêchement et sauf pour l'acte 13 à Mme Florence FARGIER, ingénieure divisionnaire des travaux, ainsi qu'à Mme Danièle MORCLETTE, attachée d'administrations parisiennes, chef de la subdivision d'administration générale ;

— M. Eric LANNOY, ingénieur en chef des services techniques, chef de la 7^e section territoriale de voirie et, en cas d'absence ou d'empêchement et sauf pour l'acte 13 à Mme Josette VIEILLE, ingénieure divisionnaire des travaux, adjointe au chef de section ;

— M. Emmanuel MARTIN, ingénieur des services techniques, chef de la 8^e section territoriale de voirie et sauf pour l'acte 13, à M. Philippe LE MARQUAND, ingénieur divisionnaire des travaux, adjoint au chef de section ;

— Mme Estelle AMOUYAL, ingénieure des services techniques, chef de la section de la Seine et des ouvrages d'arts, et en cas d'absence ou d'empêchement, et sauf pour l'acte 13, à M. Pierre REBRION, ingénieur divisionnaire des travaux, adjoint au chef de la section ;

sauf pour l'acte 13,

— à M. Eric VEILLARD, chargé de mission cadre supérieur à la section du tramway du service des aménagements et des grands projets.

Art. 6. — Pour les arrêtés, actes et décisions faisant l'objet des 1, 3, 4, 8, 10, 11 et 12 cités à l'article 4 ci-dessus et en cas d'absence ou d'empêchement du chef de section territoriale de voirie et de son adjoint (ou intérimaire), délégation de signature du Maire de Paris, est donnée aux fonctionnaires dont les noms suivent :

— M. Julien TOLEDANO, attaché d'administrations parisiennes, chef de la subdivision d'administration générale de la section des tunnels, des berges et du périphérique ;

— Mme Arlette FORGUES, attachée d'administrations parisiennes, chef de la subdivision d'administration générale de la 1^{re} section territoriale de voirie ;

— Mme Patricia BOUCHE, attachée d'administrations parisiennes, chef de la subdivision d'administration générale de la 2^e section territoriale de voirie ;

— Mlle Carine LAISNEY, secrétaire administrative, assurant l'intérim du chef de la subdivision d'administration générale de la 3^e section territoriale de voirie ;

— Mme Marie-Antoinette PAUL, attachée d'administrations parisiennes, chef de la subdivision d'administration générale de la 5^e section territoriale de voirie ;

— Mme Danièle MORCLETTE, attachée d'administrations parisiennes, chef de la subdivision d'administration générale de la 6^e section territoriale de voirie ;

— Mme Emeline RENARD, attachée principale d'administrations parisiennes, chef de la subdivision d'administration générale de la 7^e section territoriale de voirie ;

— M. Vincent NATUREL, attaché d'administrations parisiennes, chef de la subdivision d'administration générale de la 8^e section territoriale de voirie.

Art. 7. — La signature du Maire de Paris est déléguée pour les décisions suivantes :

a. autorisations de travaux et d'emprises temporaires sur le domaine public de la Ville de Paris, si des modifications ne sont pas prévues dans les courants de circulation et sur leur territoire de compétence, dans les conditions fixées par le directeur de la voirie et des déplacements ;

b. certification du service fait pour les décomptes des marchés et pour les factures d'entrepreneurs et de fournisseurs,

aux fonctionnaires et agents dont les noms suivent :

Section des tunnels, des berges et du périphérique :

— Mme Annie LACROIX, ingénieure divisionnaire des travaux, chef de la division gestion technique, responsable de la subdivision chaussées et domaines ;

— M. Frantz CHELAMIE, ingénieur des travaux, responsable de la subdivision équipements ;

— M. Louis-Marie DUPRESSOIR, ingénieur divisionnaire des travaux, adjoint au chef de section, chef de la division gestion de la circulation, responsable de la subdivision procédures et méthodes ;

— Mme Lorna-Carole FARRE, ingénieure des travaux, responsable de la subdivision de la surveillance du trafic et des équipements ;

Sections territoriales de voirie :

1^{re} section territoriale de voirie :

— M. Jean CASABIANCA, ingénieur des travaux, chef de la subdivision des 1^{er} et 2^e arrondissements, et M. Eric MAILLEBAU, technicien supérieur principal et Mlle Angélique LEGRAND, technicienne supérieure, pour le seul a ;

— M. Marc BRET, ingénieur des travaux, chef de la subdivision des 3^e et 4^e arrondissements, Mme Diana FAMBART, technicienne supérieure principale et Mlle Nathalia BERNIAC, technicienne supérieure, pour le seul a ;

— Mlle Christine PAILLER, ingénieure des travaux, chef de la subdivision du 9^e arrondissement et M. Pascal ANCEAUX, technicien supérieur principal, pour le seul a ;

— M. Laurent CIARAFONI, ingénieur des travaux, chef de la subdivision projets ;

2^e section territoriale de voirie :

— M. Patrick ALBERT, ingénieur des travaux, chef de la subdivision du 5^e arrondissement, et Mme Katarzyna BAIGTS, technicienne supérieure, pour le seul a ;

— M. Bastien THOMAS, ingénieur des travaux, chef de la subdivision du 6^e arrondissement, et M. William CROSNIER, technicien supérieur, pour le seul a ;

— Mme Hélène ERLICHMAN, ingénieure divisionnaire des travaux, chef de la subdivision du 14^e arrondissement, et MM. Pierre MAURY, technicien supérieur en chef et Philippe DELVILLE, technicien supérieur principal, pour le seul a ;

— Mlle Catherine DEBAIN, ingénieure divisionnaire des travaux, chef de la subdivision projets ;

3^e section territoriale de voirie :

— M. Michel BOUILLOT, ingénieur des travaux, chef de la subdivision du 7^e arrondissement, et M. Stéphane PEETERS, technicien supérieur, pour le seul a ;

— Mme Annie FOURNET, ingénieure divisionnaire des travaux, chef de la subdivision du 15^e arrondissement, et MM. Christophe HINDERCHIETTE et Didier CARRIERE, techniciens supérieurs, pour le seul a ;

— Mme Eve BRUNELLE, ingénieure des travaux, chef de la subdivision projets ;

4^e section territoriale de voirie :

— Mme Fabienne GASECKI, ingénieure divisionnaire des travaux, chef de la subdivision du 16^e arrondissement, et M. Thomas GASNIER, technicien supérieur, pour le seul a ;

— Mme Karine BONNEFOY, ingénieure divisionnaire des travaux, chef de la subdivision projets ;

5^e section territoriale de voirie :

— M. Jean-Jacques ERLICHMAN, ingénieur divisionnaire des travaux, chef de la subdivision du 8^e arrondissement, M. Agbon Mathieu ASSI, technicien supérieur, pour le seul a ;

— M. Patrick MEERT, ingénieur des travaux, chef de la subdivision du 17^e arrondissement, et MM. Kim-Lai BUI et Laurent PINGRIEUX, techniciens supérieurs en chef, pour le seul a ;

— M. Stéphane LAGRANGE, ingénieur des travaux, chef de la subdivision du 18^e arrondissement, et M. Frédéric CONORT et Mme Françoise COLOMBO, techniciens supérieurs, pour le seul a ;

— M. Jérôme ALBOUY, ingénieur des travaux, chef de la subdivision projets ;

6^e section territoriale de voirie :

— M. Eugène BRUNEAU LATOUCHE, technicien supérieur chef de subdivision, chef de la subdivision du 10^e arrondissement, et Mme Dominique MONNET, technicienne supérieure en chef, pour le seul a ;

— Mme Justine PRIOUZEAU, ingénieure des travaux, chef de la subdivision du 19^e arrondissement, et M. Jean SANTOLOCI, technicien supérieur en chef, pour le seul a ;

— Mme Florence FARGIER, ingénieure divisionnaire des travaux, chef de la subdivision projets ;

7^e section territoriale de voirie :

— M. Alain DESGROUX, ingénieur divisionnaire des travaux, chef de la subdivision du 20^e arrondissement, et MM. Dominique GASTELLIER et Nicolas BAUDON, techniciens supérieurs principaux, pour le seul a ;

— M. Jean-François BERGEAL, ingénieur des travaux, chef de la subdivision du 11^e arrondissement, M. Hubert MOISY, technicien supérieur en chef et M. Gilles GAUTHIER,

technicien supérieur, subdivision du 11^e arrondissement, pour le seul a ;

— Mme Yasmina CHANNAOUI, ingénieure des travaux, chef de la subdivision projets ;

8^e section territoriale de voirie :

— M. Hervé BIRAUD, ingénieur divisionnaire des travaux, chef de la subdivision du 12^e arrondissement et Mmes Jocelyne GOGIBUS, technicienne supérieure en chef et Florence YUNG, technicienne supérieure principal, pour le seul a ;

— M. Bernard VERBEKE, ingénieur divisionnaire des travaux, chef de la subdivision du 13^e arrondissement, et M. Jacques CANTHELOU, technicien supérieur en chef et Mme Anne GOGIEN, technicien supérieur, pour le seul a ;

— M. Eric MULHEN, ingénieur des travaux, chef de la subdivision projets.

Service du patrimoine de voirie :

Section de la Seine et des ouvrages d'art :

— M. Pierre REBRION, ingénieur divisionnaire des travaux, chargé de la subdivision des ouvrages d'art intra muros,

— M. Ambroise DUFAYET, ingénieur des travaux, chargé de la subdivision des ouvrages d'art « Seine »,

— Mme Marie-Claire TARRISSE, ingénieure des travaux, chargée de la subdivision des ouvrages d'art du boulevard périphérique ;

— M. Raymond DEL PERUGIA, ingénieur des travaux, chargé de la mission Seine.

Art. 8. — La signature du Maire de Paris est également déléguée pour les certifications du service fait en ce qui concerne les décomptes des marchés et les factures d'entrepreneurs et de fournisseurs, dans la mesure où ils se rapportent aux attributions de leur service, aux fonctionnaires et agents dont les noms suivent :

Missions rattachées au directeur :

Mission organisation :

— Mme Annie CHAUSSOY, ingénieure chef d'arrondissement ;

Mission informatique :

— M. Jean-Pierre AMADIEU, ingénieur divisionnaire des travaux et MM. Stéphane LEFORT et Christian LECLERC, chargés de mission cadres supérieurs ;

Service des aménagements et des grands projets :

Agence des études architecturales et techniques :

— MM. Paul GERMAIN, architecte voyer général, Bernard NOUGARET, Jean-Pierre DEGOIX, M. Benjamin LEMASSON et Mme Dominique LARROUY-ESTEVENS, architectes voyers en chef, MM. Serge BROUTY et Guillaume RIMLINGER, ingénieurs divisionnaires des travaux, M. Olivier BARRIÈRE, ingénieur des travaux.

Service du patrimoine de voirie :

Mission prospective et logistique :

— M. Jean-Luc BOEGLIN, chargé de mission cadre supérieur ;

— M. Laurent WEICKMAN, technicien supérieur en chef ;

Section de l'éclairage public :

— M. Alban COZIGOU, ingénieur des travaux ;

Mission doctrine, expertises et contrôle technique :

— M. Michel PERET, ingénieur divisionnaire des travaux, Mme Delphine TARBOURIECH-COUSIN, ingénieure des travaux ;

Centre de maintenance et d'approvisionnement :

— M. Patrick FOREST, ingénieur des travaux ;

Section Voirie :

— M. Aurélien ROUX et M. Emmanuel BERTHELOT, ingénieurs des travaux ;

Laboratoire d'essais des matériaux :

— MM. Ronald CHARVET et Kévin IBTATEN, ingénieurs hydrologues-hygiénistes ;

Laboratoire des équipements de la rue :

— MM. Olivier DELACHENAL et Pierre LEROY, ingénieurs divisionnaires des travaux, Mme Liliane NIEL, ingénieure divisionnaire des travaux et M. Howimin HO-TAM-FOU, technicien supérieur en chef ;

Service des déplacements :— Section des études et de l'exploitation :

Mmes Christiane PETIT, Sylviane REBRION et Tania NGUYEN KIM MAI, ingénieures divisionnaires des travaux, MM. Didier GAY, Patrick CHAULIAC et Frédéric OBJOIS, ingénieurs divisionnaires des travaux, Mmes Colette PETIT, Valérie MILON, Corinne DROUET et Isabelle GENESTINE, ingénieures des travaux et M. Gérard DELTHIL, agent technique contractuel de catégorie II ;

— Section du stationnement sur la voie publique :

MM. Patrick MARTIN et Jérôme VEDEL, ingénieurs divisionnaires des travaux, M. Alain SEVEN, ingénieur des travaux, M. Eric FOUACE, attaché d'administrations parisiennes, Mme Adeline NIEL, technicienne supérieure ;

— Section du stationnement concédé :

M. Laurent CORDONNIER, chargé de mission cadre moyen, Mme Anne Sophie JAMET et M. Aymeric DE VALON, ingénieurs des travaux ; MM. Alain MULA et Jean-Michel GOUTAGNY, chefs de subdivision ;

Inspection générale des carrières :

M. Michel LAROCHE et M. Emmanuel HERROU, ingénieurs divisionnaires des travaux et à Mme Marina CERNO - RAUCH, Mlle Nadine DEFRANCE et M. Denis LANDAIS, ingénieurs des travaux.

La signature du Maire de Paris est également déléguée à M. Jean-René ARNAL, ingénieur des travaux et M. Michel DEMAY, chef de subdivision, pour les avis techniques sur les demandes de permis de construire dans les zones sous-minées par d'anciennes carrières et dans les zones de recherche de poches de dissolution du gypse antéludien.

Art. 9. — La signature du Maire de Paris est également déléguée à la sous-direction de l'administration générale, à :

— M. François MONTEAGLE, administrateur, chef du service des ressources humaines et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Marc ZAWADZKI, attaché principal d'administrations parisiennes, adjoint au chef du service des ressources humaines, chef du bureau de la prévision et de la formation, et à Mme Sophie LACHASSE, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du bureau de la gestion des personnels pour les arrêtés, actes et décisions désignés ci-après, se rapportant aux personnels des catégories C, B, et A, à l'exception des administrateurs, ingénieurs des services techniques et architectes voyers :

1. arrêtés d'attribution de la prime d'installation ;
2. arrêtés de titularisation ;
3. décisions de congés de maladie ordinaire, de maternité ou de paternité, d'adoption, postnatal et parental ;
4. arrêtés de mise en disponibilité sans rémunération et de congé sans traitement ;
5. décisions de suspension de traitement pour absence non autorisée ;
6. arrêtés plaçant les agents en position « sous les drapeaux » et les autorisant à accomplir des périodes d'instruction militaire obligatoires ou volontaires ;
7. décisions accordant le régime de cessation progressive d'activité ;
8. décisions de mutation interne ;
9. décisions portant attribution d'indemnité de fonction du personnel ouvrier appelé à remplir momentanément les fonctions d'un emploi mieux rétribué ;
10. arrêtés d'autorisation de travail à temps partiel ;
11. arrêtés d'avancement automatique d'échelon ;

12. arrêtés d'assermentation des personnels ;
13. arrêtés de gestion des logements de fonction ;
14. arrêtés relatifs à l'indemnisation chômage des agents non titulaires ;

15. arrêtés portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire ;

16. arrêtés de validation des services accomplis en qualité de non titulaire.

— M. Jean-Claude PELLERIN, ingénieur divisionnaire des travaux, chef du bureau des moyens généraux, pour procéder à la mise en réforme des matériels achetés par la Direction de la Voirie et des Déplacements et figurant à son inventaire.

— En complément, la signature du Maire de Paris est également déléguée à M. Olivier GALIN, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau des affaires juridiques, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. David SUBRA, attaché d'administrations parisiennes, adjoint au chef du bureau, en vue d'accomplir tous actes relatifs aux demandes d'indemnisation amiable.

Art. 10. — La signature du Maire de Paris est également déléguée aux fonctionnaires dont les noms suivent :

— M. François ROGGHE, directeur adjoint, président de la Commission des Marchés de la Direction de la Voirie et des Déplacements et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Bernard JAMES, ingénieur général, chef de la mission coordination technique,

— M. Michel PISTIAUX, ingénieur chef d'arrondissement, chef du bureau de la programmation, du budget et des marchés, membre permanent de la Commission des Marchés de la Direction de la Voirie et des Déplacements et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mlle Catherine POIRIER, adjointe du chef du bureau et Mlle Sylvie FOURIER, attachée d'administrations parisiennes,

— M. Olivier GALIN, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau des affaires juridiques, membre permanent de la Commission des Marchés de la Direction de la Voirie et des Déplacements et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. David SUBRA, attaché d'administrations parisiennes, adjoint du chef du bureau ;

à effet de signer les procès-verbaux qu'ils établissent dans le cadre de la Commission des Marchés de la Direction de la Voirie et des Déplacements.

Art. 11. — L'arrêté du 2 avril 2008 déléguant la signature du Maire de Paris à M. Daniel LAGUET, Directeur de la Voirie et des Déplacements, ainsi qu'à certains de ses collaborateurs est abrogé.

Art. 12. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 13. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

— à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,

— à M. le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France,

— aux intéressés.

Fait à Paris, le 23 juin 2008

Bertrand DELANOË

Délégation de signature du Maire de Paris (Direction de la Propreté et de l'Eau). — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008, par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir

en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux responsables des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2002 modifié, portant réforme des structures générales des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 17 juillet 2007 fixant l'organisation de la Direction de la Propreté et de l'Eau ;

Vu l'arrêté en date du 2 avril 2008 portant délégation de signature du Maire de Paris (Direction de la Propreté et de l'Eau) ;

Sur la proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté du 2 avril 2008 visé ci-dessus est modifié comme suit :

à l'article 5 a) :

— *substituer* à « Mme Nicole MONFORT, chef d'arrondissement, »,

« M. Claude VIGROUX, ingénieur des services techniques, »,

à l'article 5 b) :

— *ajouter* après « Mme Brigitte VARANGLE, attachée principale d'administrations parisiennes, chef de la mission organisation et assistance, »,

« et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Sylvain BONNET, attaché d'administrations parisiennes, sauf en ce qui concerne le 5^o ; »,

à l'article 6 a) :

— *ajouter* avant M. Marc HANNOYER,

« M. Jean-François VINCENT, attaché principal d'administrations parisiennes, chef de l'école de la Propreté, sauf en ce qui concerne le 9^o et 10^o ; »,

— *substituer* à « Mlle Séverine DUBOSC, attachée d'administrations parisiennes, »,

« Mme Edith LUPI, attachée d'administrations parisiennes, »,

— *ajouter* après « M. Reynald GILLERON, ingénieur des travaux, chef de la division du 16^e arrondissement ; »

« et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Benjamin LE BIAVANT, attaché d'administrations parisiennes, sauf en ce qui concerne le 9^o et 10^o ; »,

à l'article 7 :

— *substituer* à « Mme Brigitte VARANGLE, attachée principale d'administrations parisiennes, à la mission organisation et assistance, bénéficie de la délégation de signature pour les décisions de mutations internes des personnels ouvriers du service technique de la propreté de Paris »,

« Mme Brigitte VARANGLE, attachée principale d'administrations parisiennes, et M. Sylvain BONNET, attaché d'administrations parisiennes, à la mission organisation et assistance, bénéficie de la délégation de signature pour les décisions de mutations internes des personnels ouvriers du service technique de la propreté de Paris ».

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris,

— M. le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Île-de-France,

— aux intéressés.

Fait à Paris, le 24 juin 2008

Bertrand DELANOË

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2008-027 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique dans plusieurs voies du 20^e arrondissement.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté municipal n° 2004-013 du 26 février 2004 fixant les nouveaux horaires d'interdiction de stationner aux abords des marchés découverts alimentaires ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de voirie place de la Réunion, à Paris 20^e arrondissement, il est nécessaire de prendre des mesures propres à assurer la sécurité des usagers de la voie publique en instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation dans ces voies, pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 30 juin 2008 au 31 mars 2009 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans les voies suivantes du 20^e arrondissement :

— Réunion (place de la) : des deux côtés, sur toute la place ;

— Alexandre Dumas (rue) : côté impair, au droit des n^{os} 95 et 97, sauf aux véhicules et containers de la Propreté de Paris.

Art. 3. — Pendant les travaux, l'arrêt et le stationnement des véhicules autres que ceux des commerçants du marché, seront interdits et considérés comme gênant, à titre provisoire, la circulation publique les jeudis et dimanches de 0 h à 18 h 30, dans les voies suivantes du 20^e arrondissement :

— Vignoles (rue des) :

- côté impair, au droit des n^{os} 73 et 95 ;

— Réunion (rue de la) :

- côté pair, au droit des n^{os} 74 et 86,

- côté impair, au droit des n^{os} 75 et 77, 81 à 89, et du 93 au 99.

Art. 4. — Dans les voies précisées à l'article 3 du présent arrêté, les véhicules des commerçants du marché seront autorisés à stationner de 5 h à 14 h 30 les jeudis et de 5 h à 15 h les dimanches.

Art. 5. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 6. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables du 30 juin 2008 au 31 mars 2009 inclus.

Art. 7. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de

l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 juin 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
L'Ingénieur en Chef,
Chef de la 7^e Section Territoriale de Voirie
Eric LANNOY

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2008-060 modifiant dans le 14^e arrondissement, l'arrêté préfectoral n° 96-10915 du 18 juin 1996 portant création de voies de circulation réservées aux cycles.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment les articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3, L. 411-2, R. 110-2, R. 411-8, R. 412-7 et R. 417-10 ;

Vu la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs ;

Vu la loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 février 1988 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu l'instruction interministérielle du 2 novembre 1995, relative à la prise en compte des cyclistes dans les aménagements de voirie ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 96-10915 du 18 juin 1996 modifié, portant création de voies de circulation réservées aux cycles ;

Considérant qu'il convient de développer une politique des déplacements plus respectueuse de l'environnement et de la qualité de l'air, en favorisant une nouvelle répartition de l'espace public, notamment au profit des circulations douces ;

Considérant qu'il importe d'assurer dans les meilleures conditions de sécurité et de commodité la circulation des cyclistes dans l'avenue Lucien Descaves, André Rivoire et David Weill, à Paris 14^e par la création de bandes cyclables sur chaussée ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — La liste citée à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 96-10915 susvisé du 18 juin 1996 portant création de voies de circulation réservées aux cycles, est complétée comme suit :

14^e arrondissement :

— avenue Lucien Descaves :

Deux bandes sur chaussée :

- côté aqueduc de la Vanne : depuis l'avenue André Rivoire vers et jusqu'à l'avenue Paul Vaillant Couturier ;

- côté Cité Universitaire : depuis l'avenue Paul Vaillant Couturier vers et jusqu'à l'avenue André Rivoire ;

— avenue André Rivoire :

Deux bandes sur chaussée :

- côté Cité Universitaire (impair) : depuis l'avenue Lucien Descaves vers et jusqu'à l'avenue David Weil ;

- côté aqueduc de la Vanne : depuis l'avenue David Weil vers et jusqu'à l'avenue Lucien Descaves ;

— avenue David Weil :

Une bande sur chaussée :

- côté impair (côté Cité Universitaire) : depuis l'avenue André Rivoire vers et jusqu'au boulevard Jourdan.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des signalisations correspondantes.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 juin 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
L'Adjointe au Maire
chargée des Déplacements,
des Transports et de l'Espace Public
Annick LEPETIT

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2008-065 instaurant un sens unique de circulation dans la rue Antoine Arnauld, à Paris 16^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 412-28 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant qu'il importe d'améliorer les conditions de circulation et d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique dans la Capitale ;

Considérant dans ces conditions qu'il convient d'instaurer un sens unique de circulation dans la rue Antoine Arnauld, à Paris 16^e depuis la rue Davioud vers et jusqu'à la rue Gustave Zédé ;

Considérant que cette mesure a été présentée en Commission du Plan de circulation, dans sa séance du 20 décembre 2007 ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — Un sens unique de circulation est établi dans la voie suivante du 16^e arrondissement :

— Antoine Arnauld (rue) : depuis la rue Davioud vers et jusqu'à la rue Gustave Zédé.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des signalisations correspondantes.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 juin 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
L'Adjointe au Maire
chargée des Déplacements,
des Transports et de l'Espace Public
Annick LEPETIT

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2008-066 interdisant la circulation des véhicules de plus de 10 mètres de long dans la rue du Docteur Blanche, à Paris 16^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-25 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment son article 141-3 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que les véhicules dont la longueur excède 10 mètres ne peuvent s'engager dans la rue du Docteur Blanche du fait de l'étroitesse de la chaussée à l'angle de la rue de l'Assomption, à Paris 16^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'interdire la circulation des véhicules de plus de 10 mètres de long dans un tronçon de la rue du Docteur Blanche ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — La circulation des véhicules dont la longueur excède 10 mètres est interdite dans la voie suivante :

— rue du Docteur Blanche : entre la rue Raffet et la rue de l'Assomption.

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 juin 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*L'Adjointe au Maire
chargée des Déplacements,
des Transports et de l'Espace Public*

Annick LEPETIT

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2008-069 portant création d'emplacements réservés au stationnement des véhicules de police dans le 20^e arrondissement.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant qu'il importe d'améliorer les conditions d'intervention des services de Police, notamment en réservant des emplacements de stationnement pour les véhicules affectés à ce service au plus près de leurs locaux ;

Considérant qu'il convient, dans ces conditions, de réserver trois emplacements de stationnement au profit de ces véhicules au droit du n° 115 de la rue des Pyrénées, à Paris 20^e ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — Il est institué un emplacement de stationnement réservé pour les véhicules de police dans la voie suivante du 20^e arrondissement :

Rue des Pyrénées : côté impair, au droit du n° 115 (3 emplacements).

Art. 2. — Sur les emplacements cités à l'article 1^{er} du présent arrêté, et conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 juin 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*L'Adjointe au Maire
chargée des Déplacements,
des Transports et de l'Espace Public*
Annick LEPETIT

Direction des Ressources Humaines. — Ouverture de l'épreuve de sélection professionnelle pour l'accès au principalat des attachés d'administrations parisiennes, au titre de l'année 2008.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les décrets n° 2007-767 et 2007-768 du 9 mai 2007 fixant le statut particulier et le classement hiérarchique du corps des attachés d'administrations parisiennes ;

Arrête :

Article premier. — En vue de permettre l'établissement du tableau d'avancement au titre de l'année 2008 pour l'accès au grade d'attaché principal d'administrations parisiennes, l'examen professionnel débutera à partir du 22 septembre 2008.

Les candidats devront déposer eux-mêmes leur demande d'inscription à la Mairie de Paris, Direction des Ressources Humaines, Bureau de l'Encadrement supérieur — B. 307 — au plus tard le 3 septembre 2008 à 16 h.

Art. 2. — Le nombre des emplois d'attaché principal d'administrations parisiennes à pourvoir au titre de l'année 2008 est fixé à vingt-six (26).

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 23 juin 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Michel YAHIEL

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administrations parisiennes (ordre de mérite), au titre de l'année 2008.

Date d'effet de nomination : 1^{er} janvier 2008.

- M. Gilles CALVAT
- Mme Christine PRIEUR
- M. Jean-Marc LEYRIS
- Mme Catherine POIRIER
- M. Bernard HOCHEDÉZ
- Mme Annie-Claude VIOTTY
- M. Didier CONQUES
- Mme Edwyge AMAR
- M. Noël BRUNETEAU
- M. Hugues SCHMITT
- M. Philippe RIBEYROLLES.

Tableau arrêté à 11 (onze) noms.

Fait à Paris, le 11 juin 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Michel YAHIEL

Direction des Ressources Humaines. — Promotions au choix au grade d'attaché principal d'administrations parisiennes, au titre de l'année 2008.

Par arrêtés en date du 17 juin 2008 :

— M. Gilles CALVAT, attaché d'administrations parisiennes à la Direction des Affaires Juridiques, est promu attaché principal d'administrations parisiennes à compter du 1^{er} janvier 2008.

— Mme Christine PRIEUR, attachée d'administrations parisiennes à la Direction des Affaires Culturelles, est promue attachée principale d'administrations parisiennes à compter du 1^{er} janvier 2008.

— M. Jean-Marc LEYRIS, attaché d'administrations parisiennes à la Direction du Logement et de l'Habitat, est promu attaché principal d'administrations parisiennes à compter du 1^{er} janvier 2008.

— Mme Catherine POIRIER, attachée d'administrations parisiennes à la Direction de la Voirie et des Déplacements, est promue attachée principale d'administrations parisiennes à compter du 1^{er} janvier 2008.

— M. Bernard HOCHEDÉZ, attaché d'administrations parisiennes à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, est promu attaché principal d'administrations parisiennes à compter du 1^{er} janvier 2008.

— Mme Annie-Claude VIOTTY, attachée d'administrations parisiennes à la Direction des Finances (affectée à compter 2 mai 2008 à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement), est promue attachée principale d'administrations parisiennes à compter du 1^{er} janvier 2008.

— M. Didier CONQUES, attaché d'administrations parisiennes à la Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens, est promu attaché principal d'administrations parisiennes à compter du 1^{er} janvier 2008.

— Mme Edwyge AMAR, attachée d'administrations parisiennes à la Direction des Affaires Scolaires, est promue attachée principale d'administrations parisiennes à compter du 1^{er} janvier 2008.

— M. Noël BRUNETEAU, attaché d'administrations parisiennes au Secrétariat Général de la Ville de Paris, est promu attaché principal d'administrations parisiennes à compter du 1^{er} janvier 2008.

— M. Hugues SCHMITT, attaché d'administrations parisiennes à la Direction des Ressources Humaines, est promu attaché principal d'administrations parisiennes à compter du 1^{er} janvier 2008.

— M. Philippe RIBEYROLLES, attaché d'administrations parisiennes au Cabinet du Maire, est promu attaché principal d'administrations parisiennes à compter du 1^{er} janvier 2008.

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au grade d'attaché d'administrations parisiennes (ordre de mérite), au titre de l'année 2008.

Date d'effet de nomination : 1^{er} janvier 2008.

- M. Joseph SELVANADIN
- Mme Emilienne LE FORESTIER
- Mme Jacqueline BIRETTE
- M. Rémi LECOMTE
- Mme Elisabeth CHARPENTIER
- Mme Isabelle BENHAMOU
- Mme Sonia RODER
- Mme Patricia VAN KOTE
- Mme Isabelle LEMASSON
- Mme Elisabeth GODON.

Tableau arrêté à 10 (dix) noms.

Fait à Paris, le 11 juin 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Michel YAHIEL

Direction des Ressources Humaines. — Promotions au choix au grade d'attaché d'administrations parisiennes, au titre de l'année 2008.

Par arrêtés en date du 16 juin 2008 :

— M. Joseph SELVANADIN, secrétaire administratif de classe exceptionnelle de la Commune de Paris à la Direction des Ressources Humaines, est nommé et titularisé attaché d'administrations parisiennes à compter du 1^{er} janvier 2008.

— Mme Emilienne LE FORESTIER, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de la Commune de Paris à la

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, est nommée et titularisée attachée d'administrations parisiennes à compter du 1^{er} janvier 2008.

— Mme Jacqueline BIRETTE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de la Commune de Paris à la Direction de la Voirie et des Déplacements, est nommée et titularisée attachée d'administrations parisiennes à compter du 1^{er} janvier 2008.

— M. Rémi LECOMTE, secrétaire administratif de classe exceptionnelle de la Commune de Paris à la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, est nommé et titularisé attaché d'administrations parisiennes à compter du 1^{er} janvier 2008.

— Mme Elisabeth CHARPENTIER, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de la Commune de Paris à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, est nommée et titularisée attachée d'administrations parisiennes à compter du 1^{er} janvier 2008.

— Mme Isabelle BENHAMOU, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de la Commune de Paris à la Direction de la Propreté et de l'Eau, est nommée et titularisée attachée d'administrations parisiennes à compter du 1^{er} janvier 2008.

— Mme Sonia RODER, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de la Commune de Paris à la Direction des Ressources Humaines, est nommée et titularisée attachée d'administrations parisiennes à compter du 1^{er} janvier 2008.

— Mme Patricia VAN KOTE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de la Commune de Paris rattachée pour sa gestion à la Direction des Ressources Humaines, est nommée et titularisée attachée d'administrations parisiennes à compter du 1^{er} janvier 2008.

— Mme Isabelle LEMASSON, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de la Commune de Paris à la Direction des Affaires Scolaires, est nommée et titularisée attachée d'administrations parisiennes à compter du 1^{er} janvier 2008.

— Mme Elisabeth GODON, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de la Commune de Paris à la Direction des Finances, est nommée et titularisée attachée d'administrations parisiennes à compter du 1^{er} janvier 2008.

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidats déclarés reçus au concours externe d'accès au corps des adjoints techniques principaux de 2^e classe dans la spécialité maintenance de la voie publique de la Commune de Paris, ouvert à partir du 19 mai 2008 pour cinq postes.

- 1 — M. SUIVANT Sidney
- 2 — M. ROSBIF Théodore.

Arrête la présente liste à 2 (deux) noms.

Fait à Paris, le 20 juin 2008

Le Président du Jury

Gérard MOISAN

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours interne d'accès au corps des adjoints techniques principaux de 2^e classe dans la spécialité maintenance de la voie publique de la Commune de Paris, ouvert à partir du 19 mai 2008 pour cinq postes auxquels s'ajoutent trois postes non pourvus au titre du concours externe.

- 1 — M. ARCHEN Yann
- 2 — M. WIECZOREK Fabrice

- 3 — M. ABDULLAH Fayadhu
- 4 — M. DANQUIN Cédric
- 5 — M. GANIADOU Boubacar
- 6 — Mlle ADKHIS Fazia
- 7 — M. VERGEROLLE Jules
- 8 — M. ATTOY ALI Oumouri.

Arrête la présente liste à 8 (huit) noms.

Fait à Paris, le 20 juin 2008

Le Président du Jury

Gérard MOISAN

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours externe pour l'accès au corps des adjoints techniques principaux de 2^e classe dans la spécialité plombier ouvert à partir du 19 mai 2008, pour quatre postes.

- 1 — M. BOUNACEUR Djamel
- 2 — M. FROELIGER Claude
- 3 — M. GASNOT Bernard
- 4 — M. KONATE Lassana
- 5 — M. ROUSSELET Alain
- 6 — M. SEROT Teddy
- 7 — M. VANIC Vojislav.

Arrête la présente liste à 7 (sept) noms.

Fait à Paris, le 20 juin 2008

Le Président du Jury

José ANGELIN

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours interne pour l'accès au corps des adjoints techniques principaux de 2^e classe, dans la spécialité plombier, ouvert à partir du 19 mai 2008 pour cinq postes.

- 1 — M. BAYEUL Thierry
- 2 — M. BOUBARNE Michel
- 3 — M. CABALD Christian
- 4 — M. CHABLAOUI Lahssen
- 5 — M. CHAVRIACOUTY Christian
- 6 — M. DE SOUSA Jean Claude
- 7 — M. JEAN PHILIPPE Serge
- 8 — M. KADARBI Louffi
- 9 — M. LUPON Bernard
- 10 — M. OSSARD Jean
- 11 — M. POCHEH Johan
- 12 — M. SIBY Mahamadou.

Arrête la présente liste à 12 (douze) noms.

Fait à Paris, le 20 juin 2006

Le Président du Jury

José ANGELIN

Direction des Ressources Humaines. — Nom du candidat déclaré reçu au concours externe pour l'accès au corps des personnels de maîtrise (F/H) — grade agent de maîtrise — de la Commune de Paris, dans la spécialité maintenance industrielle, ouvert à partir du 14 avril 2008 pour deux postes.

1 — M. HORABIK Jean François.

Arrête la présente liste à 1 (un) nom.

Fait à Paris, le 23 juin 2008

Le Président du Jury

Joël GEOFFROY

Direction des Ressources Humaines. — Nom du candidat déclaré reçu au concours interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise (F/H) — grade agent de maîtrise — de la Commune de Paris, dans la spécialité maintenance industrielle, ouvert à partir du 14 avril 2008 pour trois postes.

1 — M. CHAINON Steve.

Arrête la présente liste à 1 (un) nom.

Fait à Paris, le 23 juin 2008

Le Président du Jury

Joël GEOFFROY

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s au concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieurs de la Ville de Paris, ouvert à partir du 19 mai 2008 pour 4 postes.

1 — Mlle LEBEAU Aurélie

2 — M. SEDRATI Abdessalih

3 — M. CHAKAR Ahmed

4 — M. TISBA Teddy.

Arrête la présente liste à 4 (quatre) noms.

Fait à Paris, le 23 juin 2008

Le Président du Jury

Georges BORNAND

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement. — Nomination du régisseur de recettes et de deux mandataires suppléants pour la régie du cimetière de Bagneux

Par arrêté du Maire de Paris en date du 2 juin 2008 ;

Mme Séverine MARECHAL, secrétaire administratif, est nommée régisseur de la régie de recettes auprès de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement pour le cimetière de Bagneux à compter du 13 juin 2008 ;

Mme Omer Arlette INAMO et M. Alexandre BOUVIER-BELLEVILLE, adjoints administratifs, sont nommés mandataires suppléants également à compter du 13 juin 2008.

Direction des Affaires Culturelles. — Modification de l'arrêté constitutif du 26 juin 2001 modifié, de la régie de recette n° 1091 et d'avance n° 091 à la Maison d'Exil de Victor HUGO, Domaine de Hauteville House (Etat de Guernesey).

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants, modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros ;

Vu l'arrêté municipal du 26 juin 2001 modifié, instituant à la Direction des Affaires Culturelles, Sous-Direction du Patrimoine et de l'Histoire, Bureau des Musées, Maison d'exil de Victor HUGO, Domaine de Hauteville House (Etat de Guernesey), une régie de recettes et d'avances en vue d'assurer le recouvrement de divers produits ainsi que le paiement de diverses dépenses ;

Considérant qu'il convient de procéder à la modification de l'arrêté susvisé afin de relever le maximum de l'avance du fait de l'augmentation prévisible des dépenses ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France en date du 16 avril 2008 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 10 de l'arrêté municipal susvisé du 26 juin 2001 modifié, instituant une régie de recettes et d'avances, Maison d'exil de Victor HUGO, Domaine de Hauteville House (Etat de Guernesey), est ainsi rédigé :

« Article 10. — Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à soixante quinze mille euros (75 000 €), ce montant pouvant exceptionnellement être porté à quatre-vingt cinq mille (85 000 €) par l'octroi d'une avance complémentaire si les besoins du service le justifient.

Art. 2. — La Directrice des Affaires Culturelles et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Copie du présent arrêté sera adressée :

— au Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris :

- Bureau du Contrôle de Légalité ;

— au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France :

- Service Poursuites et Régies locales, 94, rue Réaumur ;

— au Directeur Adjoint des Finances — Bureau F5 :

- Secteur des Régies,

- Section des recettes ;

— à la Directrice des Affaires Culturelles :

- Sous-Direction du Patrimoine et de l'Histoire — Bureau des Musées ;

- au régisseur intéressé ;
- au mandataire suppléant intéressé.

Fait à Paris, le 25 avril 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*L'Administrateur,
Chef du Bureau des Musées*

Kevin RIFFAULT

Direction des Affaires Culturelles. — Remplacement du mandataire suppléant à la Maison d'exil de Victor Hugo, domaine de Hauteville House (Etat de Guernesey).

Par arrêté du Maire de Paris en date du 21 avril 2008,

Mme Yvette PRIGENT, contractuelle, est nommée mandataire suppléant en remplacement de M. Lionel BIGNON et du régisseur en cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel.

DEPARTEMENT DE PARIS

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction de la Voirie et des Déplacements).

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3221-1 et L. 3221-3 ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008, par laquelle le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général a donné au Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, délégation de pouvoir dans les conditions de l'article L. 3121-22 du Code général des collectivités territoriales sur les matières visées aux articles L. 3211-2, L. 3221-11, L. 3221-12 et L. 3221-1 du même Code ;

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2002 modifié, portant réforme des structures générales des services de la Ville de Paris ;

Sur la proposition de la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est déléguée à M. Daniel LAGUET, Directeur de la Voirie et des Déplacements, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les arrêtés, actes et décisions préparés par les services placés sous son autorité.

Cette délégation s'étend aux actes visant à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en vertu de l'article L. 3221-11 du Code général des collectivités territoriales, lorsque les crédits sont prévus au budget.

Elle s'étend aussi aux actes qui ont pour objet :

- de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- de décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est également déléguée à :

— M. François ROGGHE, directeur adjoint, chargé de la sous-direction de l'administration générale ;

— M. Philippe CAUVIN, ingénieur général des services techniques, chef du service des aménagements et des grands projets ;

— M. Bernard JAMES, ingénieur général des services techniques, chef de la mission coordination technique ;

— Mme Martine BONNAURE, ingénieure générale des services techniques, chef du service du patrimoine de voirie ;

— M. Patrick LEFEBVRE, ingénieur général des services techniques, chef du service des déplacements ;

— M. Michel CHARDON, ingénieur général des services techniques, chef du service des canaux ;

à effet de signer :

1. tous les arrêtés, actes et décisions préparés par les services relevant de leur autorité, à l'exception des marchés (autres que les marchés inférieurs à 90 000 € passés selon la procédure adaptée prévue par l'article 28 du Code des marchés publics et ne concernant pas des prestations de maîtrise d'œuvre soumises à la loi 85-704 du 12 juillet 1985 dite loi MOP) et avenants, décisions de poursuivre, agréments et acceptation des conditions de sous-traitance s'y référant ;

2. tous les arrêtés, actes et décisions préparés par les services, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur.

Art. 2. — Les dispositions de l'article précédent ne sont toutefois pas applicables aux arrêtés, actes et décisions énumérés ci-après :

— actes et décisions se rapportant à l'organisation des services ;

— arrêtés pris en application de la loi du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

— arrêtés d'affectation d'autorisations de programme ;

— mémoires en défense ;

— décisions prononçant des peines disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme ;

— ordres de mission relatifs aux déplacements des personnels hors de la Région d'Ile-de-France, hormis ceux qui sont directement liés à l'exercice de leurs fonctions.

Art. 3. — La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est également déléguée, dans les conditions prévues aux articles 1 et 2 et pour les affaires entrant dans leurs attributions respectives, aux fonctionnaires dont les noms suivent :

— M. Alain MAZARS, ingénieur en chef de services techniques, adjoint au chef de l'agence de la mobilité, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service ;

— M. Roger MADEC, ingénieur en chef des services techniques, adjoint au chef de service du patrimoine de voirie, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service ;

— M. Didier LOUBET, ingénieur en chef des services techniques, chef de l'agence de conduite d'opérations, adjoint au chef du service des aménagements et des grands projets et M. Paul GERMAIN, architecte voyer général, chef de l'agence des études architecturales et techniques, en cas d'absence ou d'empêchement du chef du service ;

— M. Daniel GARAUD, ingénieur en chef des services techniques, adjoint au chef du service des déplacements chargé du pôle circulation, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service ;

— M. Michel BOUVIER, ingénieur en chef des services techniques, adjoint au chef de service des déplacements chargé du pôle stationnement, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service ;

— M. Eric LAMELOT, ingénieur des services techniques, adjoint au chef du service des canaux, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service ;

— M. François MONTEAGLE, administrateur, chef du service des ressources humaines, en cas d'absence ou d'empêchement de M. François ROGGHE, directeur adjoint, chargé de la sous-direction de l'administration générale.

Art. 4. — La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est également déléguée pour les actes énumérés ci-dessous et dans la limite de leurs attributions, aux fonctionnaires dont les noms suivent :

1. ordres de services et bons de commande aux entreprises et fournisseurs ;
2. marchés d'un montant inférieur à 90 000 € passée selon la procédure adaptée prévue par l'article 28 du Code des marchés publics, et ne concernant pas des prestations de maîtrise d'œuvre soumises à la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985, dite loi MOP.
3. certification du service fait pour les décomptes des marchés et pour les factures d'entrepreneurs et de fournisseurs ;
4. approbation des états de retenues et pénalités encourues par les entrepreneurs et fournisseurs ;
5. arrêtés de mémoires et certificats pour paiement à liquider sur les crédits du Département de Paris ;
6. arrêtés et états de recouvrements des créances du Département de Paris, arrêtés de trop payé et ordres de reversement ;
7. états et pièces justificatives à joindre aux propositions de paiement concernant les dépenses à liquider sur les crédits ouverts au budget ;
8. copies conformes de tout arrêté, acte, décision, contrat ou marché ;
9. états de frais de déplacement ;
10. attestations d'employeur pour prise de service, états de présence ou fin de présence du personnel ;
11. décisions prononçant la peine disciplinaire de l'avertissement et du blâme ;

Sous-Direction de l'administration générale :

Sauf en ce qui concerne les actes 2 et 11 à :

— M. François MONTEAGLE, administrateur, chef du service des ressources humaines, en cas d'absence ou d'empêchement de M. François ROGGHE, directeur adjoint, chargé de la sous-direction de l'administration générale ;

— M. Marc ZAWADZKI, attaché principal d'administrations parisiennes, adjoint au chef du service des ressources humaines, chef du bureau de la prévision et de la formation ;

— Mme Sophie LACHASSE, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du bureau de la gestion des personnels ;

— M. Michel PISTIAUX, ingénieur chef d'arrondissement, chef du bureau de la programmation, du budget et des marchés, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mlle Catherine POIRIER, attachée d'administrations parisiennes, adjointe au chef de bureau ;

— M. Thierry LATOUR, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau de la comptabilité, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Laurence CHARBIT, ingénieur des travaux, ainsi qu'à M. Pierre GAREAUD, ingénieur divisionnaire des travaux, pour les actes 1, 3 à 8, et MM. Serge BRUNET, et M. Philippe TORT, secrétaires administratifs de classe supérieures, pour l'acte 8 ;

En complément, la signature du Maire est déléguée à M. Thierry LATOUR, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau de la comptabilité et à Mme Laurence CHARBIT, ingénieure des travaux, pour les arrêtés et bordereaux concernant les dépenses de régie et pièces annexes et les arrêtés de versement et de restitution de cautionnement, ainsi que, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Pierre GAREAUD, ingénieur divisionnaire des travaux.

Agence de la mobilité :

Sauf en ce qui concerne les actes 2 et 9 à 11 à :

— M. Nicolas ROY, ingénieur des services techniques, chef de la section territoires, et, en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Claude PITOUX, ingénieure divisionnaire des travaux, adjointe au chef de la section ;

— Mme Sylvie ALINE, attachée principale d'administrations parisiennes, chef de la division de l'administration générale.

Service des déplacements :

Sauf en ce qui concerne les actes 2 et 9 à 11 à :

— M. Dany TALOC, ingénieur en chef des services techniques, chef de la section du stationnement sur la voie publique, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Magali CAPPE, ingénieure des services techniques, adjointe au chef de la section du stationnement sur la voie publique ;

— M. Jean François RAUCH, ingénieur des services techniques, chef de la section du stationnement concédé et M. Jean-Pierre GONGUET, ingénieur divisionnaire des travaux, adjoint au chef de la section du stationnement concédé, chargé du contrôle des concessions ;

Inspection générale des carrières :

Sauf en ce qui concerne les actes 2 et 9 à 11 à :

— M. Olivier DAVID, ingénieur en chef des services techniques, adjoint à l'inspecteur général des carrières ;

— M. Gérard BARGE, ingénieur en chef des services techniques, chef de la division technique réglementaire, secrétaire général de l'inspection générale des carrières.

Art. 5. — La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est également déléguée à la sous-direction de l'administration générale, à :

M. François MONTEAGLE, administrateur, chef du service des ressources humaines pour les arrêtés, actes et décisions désignés ci-après, se rapportant aux personnels des catégories C, B, et A, à l'exception des administrateurs, ingénieurs des services techniques et architectes voyers :

1. arrêtés d'attribution de la prime d'installation ;
2. arrêtés de titularisation ;
3. décision de congés de maladie ordinaire, de maternité, d'adoption, postnatal et parental ;
4. arrêtés de mise en disponibilité sans rémunération et de congé sans traitement ;
5. décisions de suspension de traitement pour absence non autorisée ;
6. arrêtés plaçant les agents en position « sous les drapeaux » et les autorisant à accomplir des périodes d'instruction militaire obligatoires ou volontaires ;
7. décisions accordant le régime de cessation progressive d'activité ;
8. décisions de mutation interne ;
9. décisions portant attribution d'indemnité de fonction du personnel ouvrier appelé à remplir momentanément les fonctions d'un emploi mieux rétribué ;
10. arrêtés portant attribution d'indemnité aux agents qui utilisent leur bicyclette ou leur vélomoteur personnel pour les besoins du service ;
11. arrêtés d'autorisation de travail à temps partiel ;
12. arrêtés d'avancement automatique d'échelon ;
13. arrêtés d'assermentation des personnels ;
14. arrêtés de gestion des logements de fonction ;
15. cartes professionnelles ;
16. arrêtés relatifs à l'indemnisation chômage des agents non titulaires ;
17. arrêtés portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire ;

18. arrêtés de validation des services accomplis en qualité de non titulaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François MONTEAGLE, la signature des actes cités ci-dessus est déléguée à M. Marc ZAWADZKI, attaché principal d'administrations parisiennes, adjoint au chef du service des ressources humaines, chef du bureau de la prévision et de la formation, et à Mme Sophie LACHASSE, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du bureau de la gestion des personnels.

Art. 6. — La signature du Maire de Paris est également déléguée aux fonctionnaires dont les noms suivent :

— M. François ROGGHE, directeur adjoint, président de la commission des marchés de la Direction de la Voirie et des Déplacements et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Bernard JAMES, ingénieur général, chef de la mission coordination technique,

— M. Michel PISTIAUX, ingénieur chef d'arrondissement, chef du bureau programmation, du budget et des marchés, membre permanent de la Commission des Marchés de la Direction de la Voirie et des Déplacements et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mlle Catherine POIRIER, adjointe du chef du bureau et Mlle Sylvie FOURIER, attachées d'administrations parisiennes,

— M. Olivier GALIN, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau des affaires juridiques, membre permanent de la Commission des Marchés de la Direction de la Voirie et des Déplacements et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. David SUBRA, attaché d'administrations parisiennes, adjoint du chef du bureau,

à effet de signer les procès-verbaux qu'ils établissent dans le cadre de la Commission des Marchés de la Direction de la Voirie et des Déplacements.

Art. 7. — L'arrêté du 2 avril 2008 déléguant la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général à M. Daniel LAGUET, Directeur de la Voirie et des Déplacements, ainsi qu'à certains de ses collaborateurs est abrogé.

Art. 8. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 9. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet du Département de Paris ;

— M. le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France ;

— aux intéressés.

Fait à Paris, le 23 juin 2008

Bertrand DELANOË

Autorisation donnée à l'association « ABC Puériculture » pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type multi-accueil, sis 14, cité Falaise, à Paris 18^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-47,

Vu le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif au personnel des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans,

Vu le rapport du Service Départemental de Protection Maternelle et Infantile,

Arrête :

Article premier. — L'association « ABC Puériculture » dont le siège social est situé 9, rue de la Fontaine, à Paris 16^e, est autorisée à faire fonctionner, à compter du 4 juin 2008, un établissement d'accueil collectif, non permanent, type multi-accueil, sis 14, cité Falaise, à Paris 18^e.

Art. 2. — La capacité d'accueil de cet établissement est fixée à 22 enfants présents simultanément âgés de 2 mois 1/2 à 4 ans.

Art. 4. — La Directrice Générale des Familles et de la Petite Enfance est chargée de l'exécution de la présente autorisation qui sera publiée au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 12 juin 2008

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

La Sous-Directrice de la Petite Enfance

Sylvie MAZOYER

Autorisation donnée à l'association « Enfance pour tous » pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type multi-accueil, sis 16, rue des Réglisses, à Paris 20^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-47,

Vu le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif au personnel des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans,

Vu l'arrêté du 11 juillet 2002 autorisant l'association « Le Centre Français de Protection de l'Enfance » dont le siège social est situé 97, boulevard Berthier, à Paris 17^e, à faire fonctionner un établissement d'accueil collectif, non permanent, type crèche collective situé 16, rue des Réglisses, à Paris 20^e pour l'accueil de 17 enfants présents simultanément âgés de 3 mois à 3 ans,

Vu le rapport du Service Départemental de Protection Maternelle et Infantile,

Arrête :

Article premier. — L'association « Enfance Pour Tous » dont le siège social est situé 14, rue des Aulnes, 69410 Champagne au Mont d'Or est autorisée à faire fonctionner, à compter du 1^{er} mai 2008, un établissement d'accueil collectif, non permanent, type multi-accueil, sis 16, rue des Réglisses à Paris 20^e.

Art. 2. — La capacité d'accueil de cet établissement est fixée à 17 enfants présents simultanément âgés de 1 à 4 ans.

Art. 3. — L'arrêté du 11 juillet 2002 est abrogé.

Art. 4. — La Directrice Générale des Familles et de la Petite Enfance est chargée de l'exécution de la présente autorisation qui sera publiée au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 12 juin 2008

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,
La Sous-Directrice de la Petite Enfance
Sylvie MAZOYER

Fixation des tarifs journaliers 2008 applicables à la dépendance et à l'hébergement de l'EHPAD « EDITH PIAF » situé 50, rue des Bois, à Paris 19^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre III et son livre III, notamment les articles R. 314-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu les propositions budgétaires de l'établissement pour l'année 2008 ;

Sur proposition de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2008, les dépenses et les recettes prévisionnelles de l'EHPAD « EDITH PIAF » situé 50, rue des Bois, 75019 Paris, géré par la S.A. « ORPEA » afférentes à la dépendance, sont autorisées comme suit :

Dépenses prévisionnelles :

Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 25 422 € H.T. ;

Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 213 163 € H.T.

Recettes prévisionnelles :

Groupe I : produits de la tarification et assimilés : 238 585 € H.T.

Art. 2. — Les tarifs journaliers afférents à la dépendance de l'EHPAD « EDITH PIAF » situé 50, rue des Bois, 75019 Paris, géré par la S.A. « ORPEA », sont fixés comme suit et comprennent, conformément à l'article R. 314-166 du Code de l'action sociale et des familles un taux de T.V.A. de 5,5 % :

— G.I.R. 1 et 2 : 14,56 € T.T.C. ;

— G.I.R. 3 et 4 : 9,24 € T.T.C. ;

— G.I.R. 5 et 6 : 3,92 € T.T.C.

Ces tarifs sont applicables à compter de la date d'ouverture de l'établissement.

Art. 3. — Les tarifs journaliers afférents à l'hébergement concernant les 20 places habilitées à l'aide sociale de l'EHPAD « EDITH PIAF » situé 50, rue des Bois, 75019 Paris, géré par la S.A. « ORPEA », sont fixés à 71,63 € T.T.C. pour une chambre simple et 60,36 € T.T.C. pour une chambre double à compter de la date d'ouverture.

Les tarifs journaliers afférents aux résidents de moins de 60 ans pour les 20 places habilitées à l'aide sociale de l'EHPAD « EDITH PIAF » situé 50, rue des Bois, 75019 Paris, géré par la S.A. « ORPEA », sont fixés à 82,47 € T.T.C. pour une chambre simple et 71,20 € T.T.C. pour une chambre double à compter de la date d'ouverture.

Art. 4. — Les recours éventuels contre la présente décision doivent être exercés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France, 58 à 62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification ou de la publication de la décision.

Art. 5. — La Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 16 juin 2008

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,
*Le Directeur Adjoint de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*
Claude BOULLE

Fixation, pour l'exercice 2008, de la dotation globale de fonctionnement de l'internat scolaire éducatif du « Domaine des trois châteaux », 60580 Coye la Forêt, de l'Association des Groupements Educatifs (A.G.E.).

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3221-9 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R. 314 et R. 351-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu la convention en date du 3 août 1999 passée entre le Département de Paris et l'Association de Groupements Educatifs (A.G.E.) ;

Vu le dossier présenté par le service ;

Sur proposition de la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris et de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2008, la dotation globale de fonctionnement de l'internat scolaire éducatif du « domaine des trois châteaux », 60580 Coye la Forêt — de l'Association des Groupements Educatifs (A.G.E.), est arrêtée à la somme de trois millions cinq cent neuf mille six cent quatre-vingt huit euros (3 509 688 €).

Le budget a été retenu comme suit :

Dépenses :

Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante : 473 105 € ;

Groupe II : charges afférentes au personnel : 2 837 617 € ;

Groupe III : charges afférentes à la structure : 436 899 €.

Recettes :

Groupe I : produits de la tarification : 3 509 688 € ;

Groupe II : produits relatifs à l'exploitation : 185 730 € ;

Groupe III : produits financiers et non encaissables : 52 203 €.

Art. 2. — Un recours contre le présent arrêté pourra être porté devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et

Sociale de Paris (secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58 à 62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois suivant sa notification ou sa publication.

Art. 3. — La Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris et la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 18 juin 2008

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*Le Directeur Adjoint de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*

Claude BOULLE

Fixation du tarif journalier applicable, à compter du 1^{er} juillet 2008, au Service d'Action Educative à Domicile du Service Social de l'Enfance géré par l'Association « Olga Spitzer » situé 9, cour des Petites Ecuries, à Paris 10^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R. 314 et R. 351-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu le dossier présenté par l'établissement ;

Sur proposition de la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris et de la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2008, les dépenses et les recettes prévisionnelles du Service d'Action Educative à Domicile du Service Social de l'Enfance géré par l'Association « Olga Spitzer » sont autorisées comme suit :

Dépenses prévisionnelles :

Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante : 220 951 € ;

Groupe II : charges afférentes au personnel : 3 331 994 € ;

Groupe III : charges afférentes à la structure : 1 098 132 €.

Recettes prévisionnelles :

Groupe I : produits de la tarification : 4 651 077 € ;

Groupe II : produits relatifs à l'exploitation : 0 € ;

Groupe III : produits financiers et non encaissables : 0 €.

Art. 2. — A compter du 1^{er} juillet 2008, le tarif journalier applicable au Service d'Action Educative à Domicile du Service Social de l'Enfance situé 9, cour des Petites Ecuries, 75010 Paris est fixé à 15,17 €.

Art. 3. — Un recours contre le présent arrêté pourra être porté devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58 à 62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois suivant sa notification ou sa publication.

Art. 4. — La Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris et la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 18 juin 2008

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*Le Directeur Adjoint de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*

Claude BOULLE

Fixation du tarif journalier applicable, à compter du 1^{er} juillet 2008, à la maison d'enfants à caractère social, située 38 bis, rue Manin, à Paris 19^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R. 314 et R. 351-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu le dossier présenté par l'établissement ;

Sur proposition de la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris et de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2008, les dépenses et les recettes prévisionnelles de la Maison d'Enfants à Caractère Social, gérée par l'Association « la Maison Maternelle - Fondatrice Louise KOPPE », sont autorisées comme suit :

Dépenses prévisionnelles :

— Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante : 380 595 € ;

— Groupe II : charges afférentes au personnel : 2 042 747 € ;

— Groupe III : charges afférentes à la structure : 315 157 €.

Recettes prévisionnelles :

— Groupe I : produits de la tarification : 2 813 353 € ;

— Groupe II : produits relatifs à l'exploitation : 76 889 € ;

— Groupe III : produits financiers et non encaissables : 4 398 €.

Le tarif journalier visé à l'article 2 tient compte de la reprise du résultat déficitaire de 2006 d'un montant de 156 141,05 €.

Art. 2. — A compter du 1^{er} juillet 2008, le tarif journalier applicable à la maison d'enfants à caractère social, située 38 bis, rue Manin, 75019 Paris est fixé à 129,88 €.

Art. 3. — Un recours contre le présent arrêté pourra être porté devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58 à 62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois suivant sa notification ou sa publication.

Art. 4. — La Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris et la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, sont chargées, chacune en

ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 23 juin 2008

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,
Pour la Directrice Générale de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé
*Le Directeur Adjoint de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*
Claude BOULLE

Fixation du tarif journalier applicable, à compter du 1^{er} juillet 2008, à la Pouponnière « Home Saint Vincent » (A.G.E.) située 9, rue Ravon, 92240 Bourg la Reine.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R. 314 et R. 351-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu le dossier présenté par l'établissement ;

Sur proposition de la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris et de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2008, les dépenses et les recettes prévisionnelles de la Pouponnière « Home Saint Vincent » gérée par l'association de Groupements Educatifs, sont autorisées comme suit :

Dépenses prévisionnelles :

- Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante : 296 610 € ;
- Groupe II : charges afférentes au personnel : 3 494 807 € ;
- Groupe III : charges afférentes à la structure : 336 996 €.

Recettes prévisionnelles :

- Groupe I : produits de la tarification : 4 027 823 € ;
- Groupe II : produits relatifs à l'exploitation : 17 310 € ;
- Groupe III : produits financiers et non encaissables : 22 532 €.

Le tarif journalier visé à l'article 2 tient compte de la reprise du résultat excédentaire de 2006 d'un montant de 60 748,10 €.

Art. 2. — A compter du 1^{er} juillet 2008, le tarif journalier applicable à la Pouponnière « Home Saint Vincent » (A.G.E.) située 9, rue Ravon, 92240 Bourg la Reine, est fixé à 259,60 €.

Art. 3. — Un recours contre le présent arrêté pourra être porté devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58 à 62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois suivant sa notification ou sa publication.

Art. 4. — La Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris et la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, sont chargés, chacune en ce

qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 23 juin 2008

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,
Pour la Directrice Générale de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé
*Le Directeur Adjoint de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*
Claude BOULLE

Fixation du tarif journalier applicable, à compter du 1^{er} juillet 2008, au service d'hébergement et de suivi psychosocial « Métabole » situé 24, rue Léon Frot, à Paris 11^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R. 314 et R. 351 et suivants ;

Vu le dossier présenté par le service ;

Sur proposition de Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris et de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2008, les dépenses et les recettes prévisionnelles du service d'hébergement et de suivi psychosocial « Métabole », situé 24, rue Léon Frot, 75011 Paris, sont autorisées comme suit :

Dépenses prévisionnelles :

- Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante : 487 473 € ;
- Groupe II : charges afférentes au personnel : 1 621 169 € ;
- Groupe III : charges afférentes à la structure : 949 016 €.

Recettes prévisionnelles :

- Groupe I : produits de la tarification : 3 025 109 € ;
- Groupe II : produits relatifs à l'exploitation : 0 € ;
- Groupe III : produits financiers et non encaissables : 50 000 €.

Le tarif journalier visé à l'article 2 tient compte de la reprise du résultat déficitaire 2006 d'un montant de 17 450,60 €.

Art. 2. — A compter du 1^{er} juillet 2008, le tarif journalier applicable au service hébergement de suivi psychosocial est fixé à 162,16 €.

Art. 3. — Un recours contre le présent arrêté pourra être porté devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58 à 62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois suivant sa notification ou sa publication.

Art. 4. — La Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris et la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, sont chargées, chacune en

ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 24 juin 2008

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,
*La Directrice Générale de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*
Geneviève GUEYDAN

Fixation du tarif journalier applicable, à compter du 1^{er} juillet 2008, au service d'hébergement et de suivi psychosocial Notr'Asso situé 39, rue de Palestro, à Paris 2^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R. 314 et R. 351 et suivants ;

Vu le dossier présenté par l'établissement ;

Sur proposition de la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris et de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2008, les dépenses et les recettes prévisionnelles du service d'hébergement et de suivi psychosocial Notr'Asso situé 39, rue de Palestro, 75002 Paris sont autorisées comme suit :

Dépenses prévisionnelles :

- Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante : 638 125 € ;
- Groupe II : charges afférentes au personnel : 473 774 € ;
- Groupe III : charges afférentes à la structure : 121 544 €.

Recettes prévisionnelles :

- Groupe I : produits de la tarification : 1 090 578 € ;
- Groupe II : produits relatifs à l'exploitation : 142 865 € ;
- Groupe III : produits financiers et non encaissables : 0 €.

Art. 2. — A compter du 1^{er} juillet 2008, le tarif journalier applicable au service d'hébergement et de suivi psychosocial Notr'Asso situé 39, rue de Palestro, 75002 Paris est fixé à 94,97 €.

Art. 3. — Un recours contre le présent arrêté pourra être porté devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58 à 62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois suivant sa notification ou sa publication.

Art. 4. — La Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris et la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, sont chargées, chacune en

ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 25 juin 2008

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,
*Le Directeur Adjoint de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*
Claude BOULLE

**PREFECTURE DE PARIS
DEPARTEMENT DE PARIS**

Fixation du tarif journalier 2008 applicable au Service d'A.E.M.O. justice du Service Social de l'Enfance, sis 9, cour des Petites Ecuries, 75010 Paris, géré par l'Association « Olga Spitzer ».

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation
de Conseil Général,

Le Préfet
de la Région Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Commandeur
de la Légion d'Honneur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R. 314 et R. 351 ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 modifiée, relative à l'enfance délinquante ;

Vu l'article 375 à 375-8 du Code civil concernant l'assistance éducative ;

Vu le décret n° 46-734 du 16 avril 1946 relatif aux personnes, institutions ou services recevant des mineurs délinquants ;

Vu le décret n° 59-1095 du 21 septembre 1959 portant règlement d'administration publique pour l'application de dispositions relatives à la protection de l'enfance et de l'adolescence en danger, et les arrêtés subséquents ;

Vu le décret n° 88-949 du 6 octobre 1988 modifié, relatif à l'habilitation des personnes physiques, établissements, services ou organismes publics ou privés auxquels l'autorité judiciaire confie habituellement des mineurs ou l'exécution de mesures les concernant ;

Vu le dossier présenté par le service ;

Sur proposition conjointe de la Directrice Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, de la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris et de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrêtent :

Article premier. — Pour l'exercice 2008, les dépenses et les recettes prévisionnelles du service d'A.E.M.O. justice du Service Social de l'Enfance géré par l'association « Olga Spitzer » sont autorisées comme suit :

Dépenses prévisionnelles :

- Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante : 380 450 € ;

Groupe II : charges afférentes au personnel : 6 840 149 € ;
Groupe III : charges afférentes à la structure : 2 108 066 €.

Recettes prévisionnelles :

Groupe I : produit de la tarification : 8 411 007 € ;
Groupe II : produits relatifs à l'exploitation : 45 000 € ;
Groupe III : produits financiers et non encaissables : 0 €.

Le tarif journalier visé à l'article 2, tient compte de la reprise de résultat (excédents 2005 et 2006) d'un montant de 872 657,89 €.

Art. 2. — A compter du 1^{er} juillet 2008, le tarif journalier applicable au Service d'A.E.M.O. justice du Service Social de l'Enfance, sis 9, cour des Petites Ecuries, 75010 Paris, est fixé à 11,38 €.

Art. 3. — Un recours contre le présent arrêté pourra être porté devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile de France — 58/62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois suivant sa notification ou sa publication.

Art. 4. — Le Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de Paris, le Directeur Régional et la Directrice Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris, la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris » et au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police » accessible sur le site internet de la Préfecture de Paris : www.paris.pref.gouv.fr.

Fait à Paris, le 18 juin 2008

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation
de Conseil Général
et par délégation,
Le Directeur Adjoint de l'Action
Sociale, de l'Enfance
et de la Santé
Claude BOULLE

Pour le Préfet de la Région
Ile-de-France,
Préfet de Paris
et par délégation,
Le Préfet, Secrétaire Général
de la Préfecture de Paris,
Claude KUPFER

**ASSISTANCE PUBLIQUE -
HOPITAUX DE PARIS**

Nom du candidat déclaré admis à l'issue du concours interne de technicien supérieur hospitalier, branche gestion logistique, option restauration, ouvert à compter du 14 février 2008.

M. LECOMPTE Eric, René Muret.

Fait à Paris, le 20 juin 2008

*La Chef du Département
des Concours*

Michèle BERTRAND-PANEL

Liste complémentaire établie à l'issue du concours interne de technicien supérieur hospitalier, branche gestion logistique, option restauration, ouvert à compter du 14 février 2008.

2 candidats sont portés par ordre de mérite sur une liste complémentaire :

1 — Mme HARDOUIN Anne Claire, Cochin-St Vincent de Paul

2 — M. COFFYN Claude, Emile Roux.

Fait à Paris, le 20 juin 2008

*La Chef du Département
des Concours*

Michèle BERTRAND-PANEL

Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis à l'issue du concours interne de technicien supérieur hospitalier, option technicien d'information médicale, ouvert à compter du 14 février 2008.

1 — Mlle TESSIER Juliette, Bichat-C. Bernard

2 — M. ALVES FERREIRA Xavier, Necker

3 — Mlle BARBIER Valérie, Lariboisière - F. Widal.

Fait à Paris, le 20 juin 2008

*La Chef du Département
des Concours*

Michèle BERTRAND-PANEL

Liste complémentaire établie à l'issue du concours interne de technicien supérieur hospitalier, option technicien d'information médicale, ouvert à compter du 14 février 2008.

5 candidats sont portés par ordre de mérite sur une liste complémentaire :

1 — M. GUIONIE Michel, Jean Verdier

2 — Mme POMES-HAYOUN M. Madeleine, Tenon

3 — Mme CHEA Ghislaine, Paul Brousse

4 — Mme BOUTIN Françoise, Antoine Béclère

5 — Mme JEHANNIN Christine, Henri Mondor.

Fait à Paris, le 20 juin 2008

*La Chef du Département
des Concours*

Michèle BERTRAND-PANEL

Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis à l'issue du concours interne de technicien supérieur hospitalier, branche techniques de la communication et des activités artistiques, option produits d'information et mise à disposition de ressources, ouvert à compter du 14 février 2008.

1 — Mme LISSAK Barbara, Siège

2 — Mlle LE QUINIO Patricia, Joffre-Dupuytren.

Fait à Paris, le 20 juin 2008

*La Chef du Département
des Concours*

Michèle BERTRAND-PANEL

Liste complémentaire établie à l'issue du concours interne de technicien supérieur hospitalier, option produits d'information et mise à disposition de ressources, branche techniques de la communication et des activités artistiques, ouvert à compter du 14 février 2008.

4 candidates sont portées par ordre de mérite sur une liste complémentaire :

1 — Mlle LACOSTE Sophie, St Antoine

2 — Mme MADEC Sylvie, Bichat - C. Bernard

- 3 — Mme AQUILI Eliane, Pitié-Salpêtrière
4 — Mme MONERON Valérie, Paul Brousse.

Fait à Paris, le 20 juin 2008

*La Chef du Département
des Concours*

Michèle BERTRAND-PANEL

Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis à l'issue du concours interne de technicien supérieur hospitalier, branche informatique, télécommunication et systèmes d'information, option production et exploitation informatique, ouvert à compter du 14 février 2008.

- 1 — M. HENRY Mattieu, Hôtel Dieu
2 — M. GOISLARD Christophe, Pitié-Salpêtrière.

Fait à Paris, le 20 juin 2008

*La Chef du Département
des Concours*

Michèle BERTRAND-PANEL

Liste complémentaire établie à l'issue du concours interne de technicien supérieur hospitalier, branche informatique, télécommunication et systèmes d'information, option production et exploitation informatique, ouvert à compter du 14 février 2008.

4 candidats sont portés par ordre de mérite sur une liste complémentaire :

- 1 — M. DUQUENNOY Franck, Robert Debré
2 — M. HULLU Jacques, Tenon
3 — M. PUSKAS Mihalj, Corentin Celton
4 — M. GILBERT Louis Marie, Siège.

Fait à Paris, le 20 juin 2008

*La Chef du Département
des Concours*

Michèle BERTRAND-PANEL

Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis à l'issue du concours interne de technicien supérieur hospitalier, option électrotechnique, génie électrique, ouvert à compter du 14 février 2008.

- 1 — M. DEWATINE Jérôme, Bicêtre
2 — M. LE MEVEL Yannick, Cochin - St V. de Paul
3 — M. JONCOUR Jean-Jacques, Cochin - St V. de PAUL.

Fait à Paris, le 20 juin 2008

*La Chef du Département
des Concours*

Michèle BERTRAND-PANEL

Liste complémentaire établie à l'issue du concours interne de technicien supérieur hospitalier, option électrotechnique, génie électrique, ouvert à compter du 14 février 2008.

4 candidats sont portés par ordre de mérite sur une liste complémentaire :

- 1 — M. GUENNOC Philippe, Joffre-Dupuytren
2 — M. DAGUERRE Christian, S.M.S.

- 3 — M. LAISSAC Sylvain, Bicêtre
4 — M. GAVA Bernard, St Louis.

Fait à Paris, le 20 juin 2008

*La Chef du Département
des Concours*

Michèle BERTRAND-PANEL

Nom du candidat déclaré admis à l'issue du concours externe sur titres de technicien supérieur hospitalier, branche gestion logistique, option restauration, ouvert à compter du 14 février 2008.

M. DESANGES Philippe, A. Trousseau - La Roche Guyon.

Fait à Paris, le 20 juin 2008

*La Chef du Département
des Concours*

Michèle BERTRAND-PANEL

Liste complémentaire établie à l'issue du concours externe sur titres de technicien supérieur hospitalier, branche gestion logistique, option restauration, ouvert à compter du 14 février 2008.

2 candidats sont portés par ordre de mérite sur une liste complémentaire :

- 1 — M. LEBIGRE Stéphane, G. Clémenceau
2 — Mlle CHARLERY Christelle, Emile Roux.

Fait à Paris, le 20 juin 2008

*La Chef du Département
des Concours*

Michèle BERTRAND-PANEL

Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis à l'issue du concours externe sur titres de technicien supérieur hospitalier, branche gestion logistique, option blanchisserie, à compter du 14 février 2008.

- 1 — M. PETIT Sébastien, S.C.B.
2 — Mme BOUCHEZ Véronique, S.C.B.

Fait à Paris, le 20 juin 2008

*La Chef du Département
des Concours*

Michèle BERTRAND-PANEL

Liste complémentaire établie à l'issue du concours externe sur titres de technicien supérieur hospitalier, branche gestion logistique, option blanchisserie, ouvert à compter du 14 février 2008.

4 candidats sont portés par ordre de mérite sur une liste complémentaire :

- 1 — M. TRUCHON Franck, Extérieur
2 — M. BELHOMME Fabien Serge, S.C.B.
3 — M. DIEGUES Roberto Carlos, S.C.B.
ex aequo — M. DENNE Régis, S.C.B.

Fait à Paris, le 20 juin 2008

*La Chef du Département
des Concours*

Michèle BERTRAND-PANEL

Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis à l'issue du concours externe sur titres de technicien supérieur hospitalier, branche gestion technique, option électrotechnique, génie électrique, ouvert à compter du 14 février 2008.

- 1 — M. PERROT Alain, H.E.G.P.
- 2 — M. BRIDET Jean, Bichat/C. Bernard
- 3 — M. BOURDONNE Julien, P. Brousse
- 4 — M. OMEZZINE Saber, C. Celton
- 5 — M. BLANC Nicolas, Cochin/St Vincent de Paul.

Fait à Paris, le 20 juin 2008

*La Chef du Département
des Concours*

Michèle BERTRAND-PANEL

Liste complémentaire établie à l'issue du concours externe sur titres de technicien supérieur hospitalier, branche gestion technique, option électrotechnique, génie électrique, ouvert à compter du 14 février 2008.

8 candidats sont portés par ordre de mérite sur une liste complémentaire.

- 1 — M. DIEGUES Roberto, S.C.B.
- 2 — M. HURVIEZ Mathieu, S.C.B.
- 3 — M. FOSSARD Marc, S.C.B.
- 4 — M. TRABELSI Tarek, S.C.B.
- 5 — M. PINEAU Gil, S.C.B.
- 6 — M. COURTONNE Stéphane, Vaugirard
- 7 — M. DENNE Régis, S.C.B.
- 8 — M. MARINHO Serge, Ambroise Paré.

Fait à Paris, le 20 juin 2008

*La Chef du Département
des Concours*

Michèle BERTRAND-PANEL

Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis à l'issue du concours externe sur titres de technicien supérieur hospitalier, option techniques biomédicales, ouvert à compter du 14 février 2008.

- 1 — M. GEAY Jean Michel, Extérieur
- 2 — M. GIES Jacques, Lariboisière - F. Widal
- ex aequo — M. ELMAZOUZ Omar, St Louis
- 4 — M. CHOUQUER Jean-Philippe, Cochin St Vincent de Paul
- ex aequo — M. DOSSCHE Julien, Bichat - C. Bernard
- 6 — M. HONORE Lionel, Avicenne.

Fait à Paris, le 20 juin 2008

*La Chef du Département
des Concours*

Michèle BERTRAND-PANEL

Liste complémentaire établie à l'issue du concours externe sur titres de technicien supérieur hospitalier, option techniques biomédicales, ouvert à compter du 14 février 2008.

12 candidats sont portés par ordre de mérite sur une liste complémentaire :

- 1 — M. RENOU Vincent, Necker-Enfants Malades
- 2 — M. BECCA VIN Matthieu, Cochin St Vincent de Paul

- 3 — M. GOURDIN Jacques-Olivier, Tenon
- 4 — M. QUIVIGER Thomas, Bichat - C. Bernard
- 5 — M. TOURAT Olivier, A. Paré
- 6 — M. SAYON Johanas, J. Verdier
- 7 — M. ZBINDEN Jean, L. Mourier
- 8 — Mlle BUQUET Sabrina, Extérieur
- 9 — Mlle ROBY Hélène, Pitié-Salpêtrière
- 10 — M. FETTIOUNE Salah, Pitié-Salpêtrière
- 11 — Mlle PASSERAT DE SILANS Agnès, Pitié-Salpêtrière
- 12 — M. BINET Vincent, Extérieur.

Fait à Paris, le 20 juin 2008

*La Chef du Département
des Concours*

Michèle BERTRAND-PANEL

Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis à l'issue du concours externe sur titres de technicien supérieur hospitalier, option technicien d'information médicale, ouvert à compter du 14 février 2008.

- 1 — M. CHAMAS Pablo, Cochin - St V. de Paul
- 2 — Mlle GOUGEON Marie-Pascale, Saint Antoine.

Fait à Paris, le 20 juin 2008

*La Chef du Département
des Concours*

Michèle BERTRAND-PANEL

Liste complémentaire établie à l'issue du concours externe sur titre de technicien supérieur hospitalier, option technicien d'information médicale, ouvert à compter du 14 février 2008.

2 candidats sont portés par ordre de mérite sur une liste complémentaire :

- 1 — M. LACROIX Nicolas, Sainte Péline
- 2 — M. PHUONG Thomas, Avicenne.

Fait à Paris, le 20 juin 2008

*La Chef du Département
des Concours*

Michèle BERTRAND-PANEL

Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis à l'issue du concours externe sur titres de blanchisseur ouvrier d'état, ouvert à compter du 26 mai 2008.

- 1 — Mme KISSITA Louisa Sylviana, S.C.B.
- 2 — Mlle NGUYEN Thuy Vi, S.C.B.
- 3 — Mme LALUNG Angélique, S.C.B.

Fait à Paris, le 13 juin 2008

*La Chef du Département
des Concours*

Michèle BERTRAND-PANEL

Liste complémentaire établie à l'issue du concours externe sur titres de blanchisseur ouvrier d'état, ouvert à compter du 26 mai 2008.

6 candidats sont portés par ordre de mérite sur une liste complémentaire :

- 1 — Mlle GIGOUT Elise, S.C.B.
- 2 — Mme MEDJEBOUR Malika, S.C.B.
- 3 — Mlle SANGARE Wassa, S.C.B.
- 4 — Mme DEBBACHE Zahida, S.C.B.
- 5 — Mlle MONDESIR Odile, Extérieur
- 6 — Mlle FADIL Muriel, S.C.B.

Fait à Paris, le 13 juin 2008

*La Chef du Département
des Concours*

Michèle BERTRAND-PANEL

Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admis à l'issue du concours interne sur titres de blanchisseur ouvrier d'état, ouvert à compter du 26 mai 2008.

- 1 — Mme DUPOUY Bertrade, S.C.B.
- 2 — Mlle MINGIEDI-ALBERTO Rita Yindu, S.C.B.
- 3 — M. SOMMEIL Turenne, S.C.B.
- 4 — Mlle POIRIER Laëtitia, S.C.B.
- 5 — Mlle MAGASSA Dipa, S.C.B.
- 6 — Mlle MOYSAN Gladys, S.C.B.
- 7 — M. LAVERDURE Olivier, S.C.B.

Fait à Paris, le 13 juin 2008

*La Chef du Département
des Concours*

Michèle BERTRAND-PANEL

Liste complémentaire établie à l'issue du concours interne sur titres de blanchisseur ouvrier d'état, ouvert à compter du 26 mai 2008.

9 candidats sont portés par ordre de mérite sur une liste complémentaire :

- 1 — Mme DELOUMEAUX Karima, S.C.B.
- 2 — Mlle ROMERO-MUNOZ Sonia, S.C.B.
- 3 — M. ARLAPEN Denis, S.C.B.
- 4 — M. PICHOT Alexis, S.C.B.
- 5 — Mlle FQIHI Yasmine, S.C.B.
- 6 — Mme ROUSSEAU Stéphanie, S.C.B.
- 7 — M. LABOURG Franck, S.C.B.
- 8 — Mme CHABRIER Rocio, S.C.B.
- 9 — M. PRUDENTOS Denis, S.C.B.

Fait à Paris, le 13 juin 2008

*La Chef du Département
des Concours*

Michèle BERTRAND-PANEL

**PREFECTURE DE POLICE -
SECRETARIAT GENERAL
DE LA ZONE DE DEFENSE DE PARIS**

Arrêté n° 2008-00418 portant renouvellement de l'agrément de l'unité départementale de secourisme des Hauts-de-Seine des Œuvres Hospitalières de l'Ordre de Malte.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2512-17 ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, notamment ses articles 3 à 40 ;

Vu le décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié, relatif à la formation aux premiers secours ;

Vu le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 modifié, relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;

Vu le décret n° 92-1195 du 5 novembre 1992 modifié, relatif à la formation d'instructeur de secourisme ;

Vu le décret n° 97-48 du 20 janvier 1997 portant diverses mesures relatives au secourisme ;

Vu le décret 2006-41 du 11 janvier 2006 relatif à la sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours, à la formation aux premiers secours et à l'enseignement des règles générales de sécurité ;

Vu le décret n° 2006-237 du 27 février 2006 relatif à la procédure d'agrément de sécurité civile, notamment son article 12 ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 juillet 1992 modifié, relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 2003 modifié, relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2007 fixant le référentiel national de pédagogie de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 2 » ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civique de niveau 1 » ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel national de pédagogie de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 3 » ;

Vu l'arrêté du 24 août 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Premiers secours en équipe de niveau 1 » ;

Vu l'arrêté du 14 novembre 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Premiers secours en équipe de niveau 2 » ;

Vu l'arrêté du 27 novembre 2007 fixant le référentiel national de pédagogie de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 1 » ;

Vu la demande du 10 septembre 2007 présentée par le Président de l'unité départementale de secourisme de Paris des Œuvres Hospitalières de l'Ordre de Malte ;

Sur proposition de la Préfète, Secrétaire Générale de la Zone de Défense de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'agrément accordé à l'unité départementale de secourisme de Paris des Œuvres Hospitalières de l'Ordre de Malte pour les formations aux premiers secours dans le Département de Paris est renouvelé pour une période de deux ans.

Art. 2. — Cet agrément porte sur les formations suivantes :
 — prévention et secours civique de niveau 1 (P.S.C. 1) ;
 — premiers secours en équipe de niveau 1 (P.S.E. 1) ;
 — premiers secours en équipe de niveau 2 (P.S.E. 2) ;
 — formation au brevet national de moniteur de premiers secours (BNMPS) ;
 — pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 3 (P.A.E. 3) ;
 — pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 1 (P.A.E. 1).

Art. 3. — L'arrêté préfectoral n° 93-10411 du 5 avril 1993 est abrogé.

Art. 4. — La Préfète, Secrétaire Générale de la Zone de Défense de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs du Département de Paris » ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 juin 2008

Pour le Préfet de Police
 et par délégation,
 Pour la Préfète, Secrétaire Générale
 de la Zone de Défense de Paris
*Le Chef du Service Protection
 des Populations*
 Serge GARRIGUES

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° 2008/3118/00021 portant désignation des membres du comité médical et de la commission de réforme compétents à l'égard des personnels de la Préfecture de Police affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des communes en sa partie réglementaire ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 9 et 9 bis ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment en son article 118 ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Vu l'arrêté interministériel du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, notamment le titre IV ;

Vu l'arrêté du 28 août 1998, fixant la rémunération des membres des comités médicaux prévus par le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005 PP 8-1° des 7 et 8 février 2005, portant dispositions statutaires applicables aux emplois de médecin-chef et de médecin-chef adjoint du Département de la médecine statutaire et de contrôle du service de santé de la Préfecture de Police ;

Sur proposition du Directeur des Ressources Humaines ;

Arrête :

Article premier. — Sont appelés à faire partie du comité médical et de la commission de réforme pour une durée de 3 ans à compter du 8 juin 2008, les praticiens ci-après désignés :

Médecine générale :

Titulaires	Suppléants
Dr Hélène HUGUES	Dr Hervé BOISSIN
Dr Gilles ERRIEU	Dr Alain BARNIER

Spécialistes :

Titulaires	Suppléants
Phtisiologues :	
Pr Bernard LEBEAU	Pr Jeanne Marie BRECHOT
Psychiatres :	
Dr Jean-François WIRTH	Dr Hervé MALOUX
Cancérologues :	
Dr Daniel NIZRI	Dr Eric PUJADE-LAURAIN
Poliomyélitologues :	
Dr Jean René MAURY	Pr Vincent MEININGER
Hématologues :	
Pr Norbert GORIN	Pr Bruno VARET
Cardiologues :	
Pr Michel KOMAJDA	Pr Patrick ASSAYAG
Neurologues :	
Pr Vincent MENINGER	Pr Jean Marc LEGER
Néphrologues :	
Pr Philippe LESAVRE	Pr François VRTOVNIK
Rhumatologues :	
Dr Michel HAINAULT	Dr Thierry SULMAN
Dermatologues :	
Pr Marie-Françoise AVRIL	Dr Michel JOSSAY

Art. 2. — Le secrétariat du comité médical est assuré par le médecin-chef du département de la médecine statutaire et de contrôle du service médical de la Préfecture de Police ou, en cas d'absence, par le médecin-chef adjoint.

Art. 3. — L'arrêté n° 2005-20579 du 28 juin 2005 modifié, portant désignation des membres du comité médical et de la commission de réforme compétents à l'égard des personnels de la Préfecture de Police affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales est abrogé.

Art. 4. — Le Préfet, Directeur du Cabinet et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 juin 2008

Pour le Préfet de Police
 et par délégation,
Le Directeur des Ressources Humaines
 Denis ROBIN

Arrêté n° 2008-00406 portant réservation d'emplacements de stationnement pour les véhicules municipaux, à Paris 1^{er}.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-3 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles L. 325-1 à L. 325-3, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-10706 du 6 mai 2002 modifié, relatif aux sites énoncés au second alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient, en vue d'améliorer les conditions de stationnement des véhicules municipaux, de réserver quatre emplacements en vis-à-vis de la Mairie du 1^{er} arrondissement ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Il est instauré quatre emplacements de stationnement réservés aux véhicules affectés aux services de la Mairie du 1^{er} arrondissement, dans la voie suivante :

— Louvre (place du), en vis-à-vis du n° 4.

Art. 2. — Sur les emplacements cités à l'article 1^{er}, l'arrêt ou le stationnement des véhicules autres que ceux affectés aux services de la Mairie du 1^{er} arrondissement est interdit et considéré comme gênant la circulation publique au sens de l'article R. 417-10 du Code de la route.

Art. 3. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité de la Préfecture de Police et le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». Cette mesure prendra effet après sa publication et dès la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante.

Fait à Paris, le 20 juin 2008

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
Le Sous-Préfet,
Directeur Adjoint du Cabinet
Renaud VEDEL

Arrêté n° 2008-00413 instaurant la règle du stationnement interdit et considéré comme gênant la circulation publique rue de Sèvres, à Paris 7^e.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles L. 325-1 à L. 325-3, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale n° 71-16757 du 15 septembre 1971 modifiée, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-10706 du 6 mai 2002 modifié, relatif aux sites énoncés au 2^e alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 96-10651 du 2 mai 1996 modifié, désignant à Paris les voies où l'arrêt ou le stationnement des véhicules en infraction aux arrêtés réglementaires est considéré comme gênant la circulation publique ;

Considérant qu'il convient de garantir des conditions de circulation satisfaisantes dans la rue de Sèvres, entre les rues Vaneau et Pierre Leroux, à Paris 7^e ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré comme gênant la circulation publique rue de Sèvres, à Paris 7^e, côté pair, entre la rue Vaneau et la rue Pierre Leroux.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité de la Préfecture de Police et le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». Cette mesure prendra effet après sa publication, dès la mise en place de la signalisation.

Fait à Paris, le 23 juin 2008

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
Le Sous-Préfet,
Directeur Adjoint du Cabinet
Renaud VEDEL

Noms des candidats déclarés aptes au recrutement pour l'accès au corps des adjoints techniques de 2^e classe (spécialités électricité, menuiserie et peinture en bâtiment), au titre de l'année 2008.

Listes d'aptitude par ordre de mérite :

Spécialité électricité :

- 1 — GEROMEGNACE Joël
- 2 — SAENDI Saïd
- 3 — REMINI Farid.

Spécialité menuiserie :

- 1 — MOLIA Eric
- 2 — ABDEL RAOUF Adel
- 3 — THOMAS Walter Bruce.

Spécialité peinture en bâtiment :

- 1 — BOUZIGNAC Michaël
- 2 — GOMEZ Michel
- 3 — ROBERT Virginie.

Fait à Paris, le 20 juin 2008

Le Président de la Commission
Christian FEUILLET

Candidat déclaré apte à l'emploi fonctionnel de Chef identificateur à l'Institut Médico-Légal de la Préfecture de Police au titre de l'année 2008.

DENIS Olivier.

Fait à Paris, le 17 juin 2008

La Présidente de la Commission

Dominique LECOMTE

Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté abrogeant un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.

Immeuble sis 46, rue Rodier, à Paris 9^e (arrêté du 6 juin 2008).

L'arrêté de péril du 28 décembre 2007 est abrogé par arrêté du 6 juin 2008.

Liste d'immeubles faisant l'objet d'arrêtés de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.

Immeuble sis 46, rue des Poissonniers, à Paris 18^e (arrêté du 5 juin 2008).

Immeuble sis 145, avenue de Clichy, à Paris 17^e (arrêté du 6 juin 2008).

**AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ORGANISMES DIVERS**

CENT QUATRE — Attribution par le CENT QUATRE, établissement de la Ville de Paris, de deux commerces dans le cadre de conventions d'occupation temporaire du domaine public.

Le café :

Objet : attribution du café du CENT QUATRE par le biais d'une convention d'occupation du domaine public constitutive de droit réel.

Date d'attribution : 16 juin 2008.

Durée de l'A.O.T. : 9 ans.

Nom du titulaire : le restaurant du Palais de Tokyo, 13, avenue du Président Wilson, 75116 Paris.

Nom de l'attributaire : le CENT QUATRE — 104, rue d'Aubervilliers, 75019 Paris — Téléphone : 01 40 05 51 71.

La librairie :

Objet : attribution de la librairie du CENT QUATRE par le biais d'une convention d'occupation du domaine public constitutive de droit réel.

Date d'attribution : 16 juin 2008.

Durée de l'A.O.T. : 6 ans.

Nom du titulaire : S.I.E.L. (Société Indépendante d'Édition et de Librairie), 51, rue de Bagnolet, 75020 Paris.

Nom de l'attributaire : le CENT QUATRE — 104, rue d'Aubervilliers, 75019 Paris — Téléphone : 01 40 05 51 71.

SEMAEST

Société d'Économie Mixte d'Aménagement
de l'Est de Paris

**Offres de location des locaux commerciaux
acquis par la SEMAEST**

— 25/27, rue Erard, Paris 12^e ;

Rez-de-chaussée : 26 m².

Fait à Paris, le 23 juin 2008

Le Directeur Général

Jean-Paul ALBERTINI

POSTES A POURVOIR

Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens. — Avis de vacance d'un poste de Sous-Directeur (F/H) de la Commune de Paris.

Un poste de Sous-Directeur de la Commune de Paris, Sous-Directeur des Ressources et de l'Évaluation (S.D.R.E.) sera prochainement vacant à la Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens.

Chargée du pilotage des réseaux des mairies d'arrondissement et des maisons des associations, la D.D.A.T.C. gère 1 500 collaborateurs sous différents statuts, répartis sur 44 sites. À côté des sous-directions assurant le pilotage opérationnel de ces deux réseaux, la Sous-Direction des Ressources et de l'Évaluation (S.D.R.E.) exerce les fonctions supports de la D.D.A.T.C. Ses compétences couvrent les domaines des ressources humaines, du contrôle de gestion et du pilotage stratégique, des finances, des marchés, de l'informatique ainsi que de la logistique.

La modernisation des fonctions administratives sera au cœur des prochaines années.

Elle est composée des 4 bureaux suivants :

- le bureau des ressources humaines ;
- le bureau de l'évaluation et des ressources financières ;
- le bureau du patrimoine et de la logistique ;
- le bureau de la téléphonie et de l'informatique.

Le contrôleur de gestion et la conseillère en prévention des risques professionnels, mis à disposition par la D.R.H., sont directement rattachés au sous-directeur.

La Sous-Direction des Ressources et de l'Évaluation compte 30 agents, dont 9 de catégorie A. Le sous-directeur coordonne l'action des 4 bureaux. Il est l'interlocuteur de l'ensemble des services de la direction et entretient des liens étroits avec la Sous-Direction de la Décentralisation et les mairies d'arrondissement auprès desquelles la S.D.R.E., au-delà des tâches de gestion courante, assure un rôle de conseil et d'appui.

Le sous-directeur est en relation permanente avec les autres directions de la Ville et participe à de nombreuses réunions sur des sujets variés. Il assure la représentation de la direction dans maints domaines (plan climat, gestion de crise, comités de pilotage...). Le sous-directeur est membre de l'équipe de direction. Il est membre des instances paritaires (C.T.P. et C.H.S.).

Ce poste, qui demande une bonne connaissance de l'organisation et du fonctionnement de la Ville, une expérience des procédures administratives et la capacité à animer des équipes et à coordonner les initiatives des services opérationnels, est à pourvoir pour une durée de trois ans.

Personne à contacter : M. Claude GIRAULT — Directeur de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens — Téléphone : 01 42 76 61 48.

Les candidatures devront être transmises, par voie hiérarchique, au Maire de Paris, Direction des Ressources Humaines, dans un délai d'un mois à compter de la publication du présent avis.

En indiquant la référence « B.E.S./06 08.D.D.A.T.C. - S.D.R.E. ».

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information. — Avis de vacance d'un poste de Sous-Directeur (F/H) de la Commune de Paris.

Un poste de Sous-Directeur de la Commune de Paris, responsable des Missions nouvelles technologies et de leurs impacts, sera prochainement vacant à la Direction des Systèmes et Technologies de l'Information.

Le (la) sous-directeur(ice) sera rattaché(e) administrativement directement auprès du directeur des systèmes et technologies de l'information auquel il (elle) rapportera directement, à l'exclusion des fonctions qu'il (elle) assure pour le compte de la C.N.I.L. et de la C.A.D.A.

Le (la) sous-directeur(ice) aura trois missions essentielles :
 — une mission réglementaire d'une part dans le domaine Informatique et Liberté pour laquelle il (elle) sera en relation directe avec la C.N.I.L. et d'autre part dans le domaine de l'accès aux Documents Administratifs pour laquelle il (elle) sera en relation exclusive avec la C.A.D.A. ;
 — une mission d'évaluation et de promotion des usages des systèmes d'information mis à disposition des Parisiens ;
 — une mission de développement stratégique des systèmes d'information.

Ce poste qui nécessite de fortes compétences administratives, juridiques et techniques ainsi qu'une pratique réussie de la négociation, de la recherche du consensus et de la synthèse, est à pourvoir pour une durée de trois ans.

Personne à contacter : M. Jean-Claude MEUNIER — Directeur des Systèmes et Technologies de l'Information — Téléphone : 01 43 47 65 43.

Les candidatures devront être transmises, par voie hiérarchique, au Maire de Paris, Direction des Ressources Humaines, dans un délai d'un mois à compter de la publication du présent avis.

En indiquant la référence « B.E.S./06 08.D.S.T.I. - S.D./M.N.T. ».

Direction Générale de l'Information et de la Communication. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

LOCALISATION

Direction Générale de l'Information et de la Communication — Service de presse — 5, rue de Lobau, 75004 Paris — Arrondt ou Département : 4^e — Accès : métro Hôtel de Ville / RER Châtelet les Halles.

NATURE DU POSTE

Titre : Attaché(e) de presse (F/H).

Contexte hiérarchique : sous l'autorité de la Déléguée Générale à l'Information.

Attributions : organisation des relations presse autour des actions et des événements de la Ville de Paris.

Conditions particulières : grande disponibilité nécessaire, astreintes les weeks-ends par roulement.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : diplômes supérieurs domaine du journalisme et/ou de communication.

Qualités requises :

N° 1 : sens des contacts/apptitude à travailler en équipe ;

N° 2 : bonne organisation ;

N° 3 : aisance rédactionnelle.

Connaissances particulières : connaissance souhaitée du monde de la presse écrite et audiovisuelle.

CONTACT

Lionel BORDEAUX — Bureau 7 — Adjoint à la Déléguée Générale à l'Information — Hôtel de Ville, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 49 61 — Mél : lionel.bordeaux@paris.fr.

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 17611.

LOCALISATION

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement — Mission Informatique et Télécommunication (M.I.T.) — 1, avenue Gordon Bennett, 75016 Paris — Arrondt ou Département : 16.

NATURE DU POSTE

Titre : Chargé(e) de projet informatique, adjoint(e) au responsable de la cellule Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (C.A.M.O.).

Contexte hiérarchique : sous la responsabilité du Chef de la Cellule Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Attributions : la C.A.M.O. est chargée de l'instruction, du pilotage et du suivi des projets informatiques. Le titulaire du poste sera chargé de projets en cours d'étude ou de réalisation, et du suivi d'applications en production. Les missions sont autant techniques que managériales, elles consistent à : étudier et définir les besoins des utilisateurs ; élaborer le cahier des charges en analysant et en estimant la charge de travail, les moyens et le budget nécessaire à la réalisation du projet ; animer, encadrer et coordonner les équipes qui travaillent sur le projet, en répartissent et en contrôlant les tâches, mais aussi en apportant un soutien technique tout au long des différentes étapes ; participer à l'animation des différentes instances (comité de pilotage, groupes de travail, présentation des rapports d'avancement à la Direction) ; contrôler la qualité des développements ; veiller au respect du cahier des charges, des plannings et des coûts ; conseiller, assister et former les utilisateurs.

Conditions particulières : titulaire du permis de conduire.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : de formation supérieure (Bac + 5).

Qualités requises :

N° 1 : très bonne connaissance des technologies de l'information et de la com. ;

N° 2 : intérêt pour la technique/esprit de synthèse ;

N° 3 : méthodique, organisé, pragmatique, bonne gestion des priorités et des enjeux.

Connaissances particulières : 5 années expériences acquises dans la fonction de Chef de projet du domaine informatique.

CONTACT

M. TAN HUONG — Mission Informatique et Télécommunications (M.I.T.) — 1, avenue Gordon Bennett, Paris 16^e — Téléphone : 01 40 71 75 65 — Mél : huong.tan@paris.fr.

Direction de la Jeunesse et des Sports. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 17619.

LOCALISATION

Direction de la Jeunesse et des Sports — Service du sport de proximité — Sous-Direction de l'action sportive — 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris — Arrondt ou Département : 4^e — Accès : Bastille Sully Morland.

NATURE DU POSTE

Titre : chef du pôle parisien des animations sportives.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité du chef du service du sport de haut niveau.

Attributions : encadrer les 2 bureaux et la mission qui constituent le pôle parisien des animations sportives (bureau du sport pour tous, bureau des écoles du sport, mission du développement des pratiques sportives), et en assurer la coordination ; faire des propositions d'évolution et de développement de l'action sportive de proximité, notamment en liaison avec les chefs de bureaux concernés (subventions, créneaux horaires, questions budgétaires et juridiques) ; conseiller le chef de service et assurer un rôle d'expert pour les demandes signalées (manifestations exceptionnelles, partenariat avec les clubs, conventions d'objectifs, actions en faveur du handisport, du sport senior, etc.) et le suivi des dossiers communs avec le service du sport de haut niveau et la mission événementielle de la DJS ; élaborer les dossiers et études relatifs à la politique sportive municipale : analyse et évaluation de l'offre existante et des attentes des usagers en matière de sport de proximité ; représenter le service auprès des grands partenaires associatifs de la D.J.S. (O.M.S., U.S.E.P., U.N.S.S., etc.) et des mairies d'arrondissement, notamment dans les conseils des sports et les assemblées générales.

PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : rigueur et sens de l'organisation ;

N° 2 : sens du contact et des relations humaines ;

N° 3 : capacités rédactionnelles, esprit de synthèse.

CONTACT

Daniel PROTOPOPOFF — Chef du service du sport de proximité — 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 30 55.

Direction de la Propreté et de l'Eau. — Avis de vacance de deux postes d'agent de catégorie B (F/H).

1^{er} poste : numéro 17366.

2^e poste : numéro 17367.

LOCALISATION

Direction de la Propreté et de l'Eau — S.T.E.A. — Division informatique et cartographie — 27, rue du Commandeur, 75014 Paris — Arrondt ou Département : 75 — Accès : Métro Alésia.

NATURE DU POSTE

Titre : technicien (F/H) support en informatique.

Contexte hiérarchique : le technicien travaillera au sein d'une équipe (3 personnes) placée sous l'autorité d'un ingénieur T.P.

Attributions : le service technique de l'eau et de l'assainissement (S.T.E.A.) gère l'ensemble de la filière « eau ». Il est composé de deux sections : la section de l'eau de Paris, pour la production et la distribution de l'eau, et la section de l'assainissement de Paris, pour l'évacuation des eaux usées. La division informatique et cartographie du S.T.E.A. assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre informatique des deux sections de l'eau et de l'assainissement. Attributions du poste : configuration, installation des postes de travail sur le réseau local (PC et téléphones IP) ; Interventions, maintenance, gestion de parc ; Assistance et formation aux utilisateurs ; Participation aux projets d'évolution du service support.

Conditions particulières : permis VL (déplacements sur sites).

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : niveau Bac + 2 — bonnes connaissances micro-informatiques (environn. Windows).

Qualités requises :

N° 1 : rigueur et organisation ;

N° 2 : goût du service ;

N° 3 : capacité à partager l'information.

CONTACT

MM. Mathieu PARENT, chef de la cellule ou Vincent EVRARD, chef de la D.I.C. — D.I.C. — 27, rue du Commandeur, 75014 Paris — Téléphone : 01 53 68 76 28 ou 76 25 — Mél : mathieu.parent@paris.fr ou vincent.evrard@paris.fr.

Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance d'un poste d'architecte voyer (F/H).

Poste : poste d'architecte voyer à la Direction de l'Urbanisme — Chef de projets urbains (site de grand projet de renouvellement urbain « Porte Pouchet » et secteur Clichy Batignolles).

Contact : M. Denis PETEL — Téléphone : 01 42 76 38 00.

Référence : B.E.S.08N.M.1906 - fiche intranet n° 17601.

Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Sous-Direction des études et des règlements d'urbanisme.

Poste : Chef du Bureau des études et de l'espace public.

Contact : M. Denis CAILLET — Téléphone : 01 42 76 20 57.

Référence : B.E.S. 08-G.06.P02.

E.I.V.P. - Ecole Supérieure du Génie Urbain. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).

LOCALISATION

E.I.V.P. Régie Administrative — E.I.V.P. — Ecole supérieure du Génie Urbain, 15, rue Fénelon, 75010 Paris — Arrondissement : 10^e — Métro : M7 Poissonnière, M4/5 Gare du Nord.

NATURE DU POSTE

Fonction : Assistante de l'équipe de direction.

Mission globale du service : l'E.I.V.P. est une école d'ingénieurs qui recrute des élèves fonctionnaires pour la Ville de Paris et des élèves civils qui pourront exercer leur métier dans des sociétés privées ou publiques, et dans la fonction publique territoriale.

Environnement hiérarchique : le directeur de l'Ecole.

Description du poste :

- Assistance de l'équipe de direction ;
- Gère les bases de données communes à l'ensemble de l'équipe de direction ;
- Administre les fichiers mailings de l'école ;
- Préparation des réunions du Conseil d'administration de l'école (planning des réunions, préparation des convocations, établissement du dossier type, coordination de la reprographie des documents et envoi des dossiers) ;
- Constitution et classement des dossiers du directeur ;
- Participation à la préparation technique des formations continues et des actions de partenariat de la régie ;
- Préparer les dossiers relatifs aux relations avec les partenaires de la régie dans le cadre de la formation continue, de l'Université d'été, des conférences et colloques de la Régie.

Interlocuteurs : Entreprises, direction de l'Ecole.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : minimum Bac + 3 littéraire ou communication, connaissance des logiciels de bureautique, bon anglais.

Aptitudes requises :

- sens de l'initiative et de l'organisation,
- qualités relationnelles,
- aptitudes comptables et informatiques.

CONTACT

Daniel CADÉ, Directeur de l'E.I.V.P., Ecole supérieure du Génie Urbain — 15, rue Fénelon, 75010 Paris — Téléphone : 01 56 02 61 00 — Mél : daniel.cade@eivp-paris.fr.

Poste à pourvoir dès que possible.

Crédit Municipal de Paris. — Avis de vacance de six postes de guichetiers polyvalents.

Nous vous informons que six postes de Guichetier Polyvalent (Adjoint administratifs de 1^{re} classe) sont à pourvoir à compter du 1^{er} juillet 2008 au sein du Service des Prêts sur Gage du Crédit Municipal de Paris, situé au 55, rue des Francs Bourgeois, Paris 4^e.

Missions :

- Accueil et réception de la clientèle :
 - Vérification des documents administratifs et des moyens de paiement ;
 - Surveillance des comportements.
- Guichet, engagements et recettes :
 - Prise en charge des objets ;
 - Contrôle, analyse du risque, octroi, saisie et paiement des contrats ;
 - Contrôle des procédures, tant dans la prise en charge du client que dans les opérations administratives ;
 - Encaissement des sommes dues et remise des nouveaux contrats.

Qualités et compétences requises :

- Sens relationnel aigu ;
- Sens de l'écoute ;
- Maîtrise de soi ;
- Esprit de synthèse ;
- Organisation et rigueur ;
- Esprit de vigilance.

Adressez vos candidatures (lettre de motivation et C.V.) à :

- Par courrier : M. Pascal RIPES, Service des Ressources Humaines, 55, rue des Francs Bourgeois, 75004 Paris ;
- Par mél : pripes@creditmunicipal.fr.

Crédit Municipal de Paris. — Avis de vacance de trois postes de magasiniers polyvalents.

Le Crédit Municipal de Paris recherche trois magasiniers polyvalents.

Le Crédit Municipal de Paris, établissement public local situé au cœur de Paris, assure depuis 1777 la mission sociale du « Prêt sur gage » ainsi que des missions d'expertise et de conservation d'objets et d'œuvres d'art.

Au sein de la Direction des Services Opérationnels, votre mission sera l'entretien préventif et la gestion courante d'un « stockeur » robotisé, ainsi que le stockage et la conservation des objets confiés.

Vos activités seront :

- Prise en charge, vérification, emballage, saisie informatique et rangement dans les coffres des objets confiés ;
- Entretien et gestion des magasins objets divers et bijoux et d'un magasin automatique ;
- Dégagement des objets, inventaire et remise au client après « contrôles clients » ;
- Interventions en lien avec les autres activités du service ; polyvalence avec les magasiniers des autres secteurs (hôtel des ventes et Munigarde) ;
- Contact clientèle ;
- Participation aux inventaires et aux contrôles.

Compétences requises :

- Rigueur, précision, sens de l'organisation et du travail en équipe et du contact clientèle ;
- Confidentialité ;
- Usage de la micro-informatique et bonnes bases en robotique. (Formation B.E.P./C.A.P. électromécanique/maintenance industrielle) ;
- Une connaissance des modes de fonctionnement du Crédit Municipal serait un plus.

Poste à pourvoir immédiatement, ouvert à agent titulaire de la fonction publique (catégorie C filière magasiniers) ou agent non titulaire par équivalence (C.D.D. 1 an).

Adressez vos candidatures (lettre de motivation et C.V.) à :

- Par courrier : M. le Directeur Général, Service Ressources Humaines, 55, rue des Francs Bourgeois, 75004 Paris.
- Par mél : pripes@creditmunicipal.fr.

Le Directeur de la Publication :
Nicolas REVEL